



Rapport d'activité 2010 des services de l'Etat

Document de synthèse

Juin 2011

Préambule

L'année 2010 s'est caractérisée par une relative amélioration de la situation économique par rapport à 2009. Les dernières actions du plan de relance ont porté leurs fruits et permis à notre territoire non seulement d'amortir les effets de la crise mondiale, mais de préparer la reprise de l'activité, notamment dans la filière automobile. Les services de l'État sont restés mobilisés pour anticiper et accompagner les difficultés d'ordre structurel ou conjoncturel auxquelles sont ou ont été confrontés un certain nombre d'établissements du département, tout en accompagnant les salariés licenciés et en favorisant leur retour à l'emploi.

De surcroît, il convient de noter l'inscription par le préfet de région dans le cadre des Etats Généraux de l'Industrie de la « filière énergie » du Nord Franche-Comté comme nouvelle filière économique prioritaire.

L'année 2010 représente aussi pour les services de l'Etat dans le département du Territoire de Belfort comme au plan national une année de transition, dans une politique continue en faveur de l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et de la modernisation des administrations.

A cet effet, au cours de l'année 2010 a été poursuivie la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, qui s'est traduite par la réorganisation des services de l'Etat dans le département. Ainsi deux nouvelles directions départementales interministérielles ont été créées au 1er janvier 2010.

Dans ce contexte, la mobilisation des services de l'Etat, en 2010 a également concerné :

- . la sécurité des personnes et des biens, mobilisant les forces de l'ordre et les collectivités territoriales, notamment lors des grandes manifestations festives du département mais également dans la protection des populations au quotidien
- . la solidarité, avec, par exemple, 1 194 510€ dédiés au Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et dans le cadre du programme ANRU, 100 % des démolitions prévues effectuées, près de 500 logements reconstruits et désormais près de 29,78 M€ engagés (sur 32,9 M€ prévus pour l'ensemble du programme).
- . une politique d'aménagement créatrice d'emplois et fédératrice du territoire avec le lancement d'une seconde vague de pôles d'excellence rurale (PER) et la labellisation de deux pôles dans le département. Outils adaptés d'aménagement du territoire, encourageant les initiatives et la structuration de l'activité publique et privée, les deux PER s'inscrivent pleinement dans une logique de développement rural.

Je tiens à remercier vivement les collectivités territoriales pour le concours actif qu'elles ont apporté à ces différents dans ces différents champs de l'action publique. Nul doute que 2011 marquera un engagement toujours aussi soutenu des administrations de l'Etat dans le département du Territoire de Belfort, auprès notamment de ses élus et de leurs collectivités, et dans un partenariat de confiance réciproque, pour la qualité du service public et le soutien permanent à l'intérêt général.

Benoît BROCARD

Sommaire

1 – SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

1.1. Un soutien renforcé des entreprises en difficulté

1.1.1. L'activité des comités mobilisés dans le cadre du dispositif d'accueil et de traitement des entreprises en difficulté (CDFE, CCSF et CODEFI) et poursuite des mesures de soutien de l'économie du plan de relance.

1.1.2. Le dispositif de médiation départementale du crédit

1.1.3. Le suivi spécifique de certains dossiers d'entreprises

1.1.4. Outils de maintien dans l'emploi : chômage partiel, FNE, CTP

1.2. La mobilisation des dispositifs de revitalisation et d'anticipation des effets des mutations économiques sur les entreprises

1.3. Le Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture (PSEA)

1.4. Le soutien au développement de l'emploi

1.4.1. La situation de l'emploi

1.4.2. La promotion des contrats en alternance

1.4.3. La Mobilisation des contrats aidés au bénéfice des personnes les plus éloignées de l'emploi

1.4.4. Le dispositif APRE

1.4.5. La promotion de la parité professionnelle.

1.4.6. Perspectives 2011 : Le plan de mobilisation pour l'emploi

2 – GARANTIR LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

2.1. La sécurité publique

2.1.1. La lutte contre la délinquance

2.1.2. Les opérations de surveillance tranquillité séniors et tranquillité vacances

2.1.3. La prévention de la délinquance

2.1.4. Les grand rassemblements

2.2. La sécurité routière

2.3 La protection civile et la prévention des risques

2.3.1 Les faits marquants de l'année 2010

2.3.2. La planification

2.3.3. Les exercices de sécurité

2.3.4 La préparation à la mise en œuvre du Plan de Prévention des risques Technologiques (PPRT) ANTARGAZ

2.3.5 L'action de l'Inspection des installations classées

2.3.6 Les risques naturels

3 – LA COHESION SOCIALE

3.1. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) La rénovation urbaine

3.2. Le logement

3.2.1 Le logement social

3.2.2 La rénovation urbaine

3.2.3 La La lutte contre l'habitat indigne

3.2.4 L'accès à l'hébergement et au logement des personnes défavorisées

3.2.5 La prévention des expulsions locatives

3.2.6 L'accès et le maintien dans le logement : le droit au logement opposable

3.3. La politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées

3.3.1 Les personnes âgées

3.3.2 Les personnes handicapées

3.4. L'accès aux soins

4 – FAVORISER L'INTEGRATION CITOYENNE DES POPULATIONS IMMIGREES DANS UN CADRE MAITRISE

4.1. L'immigration régulière

4.2. Le contentieux des étrangers

4.3. La politique d'intégration

4.3.1 L'accueil des migrants primo-arrivants : le Contrat d'Accueil et d'Intégration

4.3.2 Le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI)

4.3.3 L'acquisition de la nationalité française

5 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

5.1. La Vallée de l'Énergie

5.2. L'État soutient le ré-aménagement touristique du Ballon d'Alsace

5.3 La valorisation de l'espace Médian

5.3.1 La réouverture de la ligne Belfort Delle

5.3.2 La LGV

5.3.3. L'Hôpital Médian

5.3.4 L'aménagement de l'échangeur entre l'A36 et la RN1019

5-4 la valorisation de la ruralité : les Pôles d'excellence rurale

6 – MODERNISER LE SERVICE RENDU AU PUBLIC

6.1. La réforme de l'Etat territorial

6.1.1 La réforme institutionnelle

6.1.2. La réorganisation immobilière des Directions Départementales Interministérielles et des Unités Territoriales

6.1.3 La finalisation de la réforme structurelle des services de la Direction Départementale des Finances Publiques

6.2 La simplification de la délivrance des titres

6.2.1 Les cartes nationales d'identité et les passeports

6.2.2 Application S.I.V (système d'immatriculation des véhicules)

6.3 La qualité de service

7 – UN PARTENARIAT DYNAMIQUE AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

7.1 Le soutien de l'État à la réalisation de projets

7.2. Le projet de Schéma de Coopération Intercommunale

7.3 La Réforme de la Taxe Professionnelle et l'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

1 – SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

Si l'année 2010 marque une amélioration de la situation économique par rapport à 2009 notamment dans la filière automobile où des signes de reprise ont été constatés, les services de l'État sont restés néanmoins mobilisés pour d'une part, anticiper et accompagner les difficultés auxquelles demeurent confrontés certains d'établissements du département, notamment ceux du secteur de l'énergie, qui n'ont toujours pas retrouvé leur niveau d'activité de 2008 et d'autre part, pour soutenir la revitalisation du Territoire de Belfort.

Dans ce contexte, ont été organisées, à l'initiative du Préfet, diverses réunions (CODEFI, CDFE, rencontres avec les organisations professionnelles et syndicales, petits-déjeuners économiques, Comité de pilotage FNRT) ainsi qu'une quinzaine de visites d'entreprises.

Parallèlement, les visites d'entreprises réalisées par le réseau de développement des entreprises (RDE) ont été l'occasion d'aborder les sujets de préoccupation des dirigeants d'entreprises en s'efforçant de détecter les projets susceptibles de faire l'objet d'un accompagnement, ou les problématiques sur lesquelles les dirigeants ont besoin d'un appui.

En 2010, 157 visites d'entreprises ont été effectuées. La PME reste le cœur de cible du RDE. Les trois secteurs industriels les plus représentés restent la métallurgie, les bureaux d'études industriels et les activités de l'électronique et de l'électrotechnique. 36% des visites ont concerné des entreprises intervenant dans le secteur automobile et 31% dans le secteur de l'énergie.

1.1. Un soutien renforcé des entreprises en difficulté

1.1.1. L'activité des comités mobilisés dans le cadre du dispositif d'accueil et de traitement des entreprises en difficulté (CDFE, CCSF et CODEFI) et des mesures de soutien de l'économie du plan de relance.

Mise en place début 2009, la Commission Départementale de Financement de l'Économie (CDFE), coprésidée par le Préfet et la Directrice Départementale des Finances Publiques a poursuivi en 2010 sa mission d'information et d'échanges avec les acteurs économiques locaux sur la situation des différents secteurs d'activité et des entreprises dans le département.

Dans le cadre de la détection précoce et de l'accompagnement des entreprises en difficulté, est intervenue une seule consultation du comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) contre 3 en 2009.

En revanche, 8 réunions de la commission départementale des chefs des services financiers (CCSF) ont été organisées concernant 12 dossiers.

Par ailleurs, dans un contexte de crise économique localement très marqué notamment en raison du tissu industriel et de l'importance du secteur de la sous-traitance automobile, les services de la DDFIP ont poursuivi leurs engagements dans la mise en œuvre des mesures de soutien à l'économie et du plan de relance par le biais de restitutions accélérées du crédit impôt recherche et de remboursements anticipés de créances fiscales (TVA et IS).

1.1.2. Le dispositif de médiation départementale du crédit

Le dispositif de médiation depuis son lancement en novembre 2008 a contribué dans le département à :

- conforter 24 sociétés dans leur activité,
- débloquer 3M€ de crédit (hors écrasement des dettes),
- préserver 457 emplois.

Les difficultés de financement touchant principalement les lignes de découvert et les besoins de crédit à court terme constituent la principale cause de saisine du médiateur départemental.

98% des entreprises en médiation sont des TPE ou des PME de moins de 50 salariés. Par secteur d'activité, cela concerne le commerce à 42%, les services à 23%, le BTP à 16%, l'industrie à 14% et le secteur agricole à 5%.

Ainsi, à ce jour, 4 millions d'euros d'encours de crédit ont été traités en médiation : 60 saisines d'entreprises ont été traitées, 50 dossiers ayant été acceptés et pris en charge en médiation (soit 83% des dossiers déposés). A ce jour, 48 dossiers ont été instruits et clôturés en médiation.

1.1.3. Le suivi spécifique de certains dossiers d'entreprises

Certains dossiers d'entreprises en difficulté ont, compte-tenu des enjeux en terme d'emploi notamment, fait l'objet d'une très grande attention et d'un suivi spécifique et régulier :

☞ Le dossier des ex-salariés Sonas (ALTIA):

Suite à la liquidation judiciaire du groupe SONAS, 57 personnes ont été licenciées pour motif économique dans l'établissement de Beaucourt fin juillet 2009. Le préfet du Territoire de Belfort a donc pris l'initiative avec les collectivités et élus concernés de suivre très attentivement la mise en œuvre du plan social, notamment en ce qui concerne le reclassement des salariés pour lesquels un objectif ambitieux a été fixé.

3 réunions se sont tenues en 2010, lesquelles ont permis de faire un point de situation individualisé et actualisé de chaque personne licenciée, avec une attention toute particulière sur les modalités et échéances d'accès à l'emploi des 14 travailleurs handicapés concernés par ce reclassement.

A ce jour, seules 5 personnes sur 57 n'ont pas retrouvé une activité professionnelle.

☞ Le dossier Buffa

L'entreprise Buffa (348 salariés dont 245 dans le Territoire de Belfort), a fait l'objet d'un plan de consolidation de l'activité qui a abouti en 2010 : malgré les efforts consentis par l'entreprise, l'activité de l'entreprise n'a cessé de diminuer depuis 2008 et a conduit les dirigeants à saisir le CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle) par l'intermédiaire des services de l'État en juillet 2009. Avec l'appui des services de l'État, l'entreprise a mobilisé sur l'année 2009 et 2010 les outils du Plan de Relance (recours au chômage partiel, échelonnement d'échéances fiscales et sociales...) pour un total de plusieurs centaines de milliers d'euros. Aujourd'hui, les perspectives sont mieux orientées, avec l'arrivée d'un nouveau partenaire dans le capital de la société.

Il faut souligner l'importance des moyens mobilisés par l'Etat pendant plusieurs mois pour maintenir l'activité et l'emploi durant les difficiles périodes traversées permettant ainsi de dégager des solutions industrielles durables pour cette entreprise d'importance dans le département.

☞ L'accompagnement des entreprises du secteur énergie face au ralentissement de l'activité

Conscients de la nécessité d'accompagner les entreprises de la filière énergie impactées par le ralentissement des commandes et de l'activité, le Préfet du Territoire de Belfort et la CCI du Territoire de Belfort ont organisé en janvier 2011, à l'instar de ce qui avait été fait pour la filière automobile en 2009, une réunion visant à présenter de manière très concrète les outils auxquels les entreprises peuvent faire appel, ainsi que les acteurs qui peuvent les aider en cas de difficultés. Cette réunion à laquelle ont participé une vingtaine de participants a été l'occasion d'aborder toutes les questions qui préoccupent les entreprises en présence des interlocuteurs compétents.

1.1.4. Outils de maintien dans l'emploi : chômage partiel, FNE, CTP

☞ Le Chômage partiel et le FNE formation

Pour l'année 2010, 158 demandes de chômage partiel ont été instruites par l'unité territoriale de la DIRECCTE contre 340 en 2009, représentant un volume de 491 299 heures autorisées au bénéfice de 85 établissements du département.

86 521 heures (contre 303 525 heures en 2009) ont été effectivement réalisées en 2010, concernant 3 551 salariés.

Enfin, 13 entreprises (contre 16 en 2009) ont adhéré au dispositif d'APLD (activité partielle de longue durée) mise en place par le gouvernement par décret en date du 29 avril 2009. Dans ce cadre 191 848 heures ont été autorisées pour 519 salariés en 2010.

Conformément aux orientations gouvernementales, il a été proposé aux entreprises de mettre à profit ces périodes de sous activité pour former et qualifier leurs salariés.

Les services de l'UT 90 de la DIRECCTE ont conclu des conventions au titre du FNE-Formation avec 5 entreprises (contre 4 en 2009) du département avec un coût global pour l'Etat de 634 675,71€ contre 218 943 € en 2009. Les formations mises en place ont concerné 170 salariés contre 65 en 2009.

Globalement, 951 497.61€ (contre 1 710 000 € en 2009) ont été versés par l'État aux entreprises du département en 2010 au titre du chômage partiel (allocation spécifique, conventions d'APLD) et des conventions passées au titre du FNE formation.

☞ L'accompagnement des salariés licenciés avec la mise en place du Contrat de transition professionnelle

L'année 2010 a été marquée par la mise en place de 3 plans de sauvegarde de l'emploi (5 en 2009) représentant 71 suppressions d'emplois sur un effectif total de 108 salariés concernés dans ces 3 établissements. Par ailleurs, comme en 2009, 4 entreprises non soumises à l'obligation de mettre en place un PSE ont eu recours à des procédures de licenciement pour motif économique de plus de 10 salariés. Au total 59 suppressions d'emplois ont été dénombrées dans 4 établissements.

Afin de favoriser le reclassement des salariés concernés par ces licenciements, les acteurs locaux ont pu s'appuyer sur le dispositif du contrat de transition professionnelle (CTP) mis en œuvre par Transitio – filiale AFPA- depuis 2009.

La plate-forme belfortaine du CTP, partie intégrante du dispositif pour l'Aire Urbaine a accueilli, depuis mars 2009, 743 personnes. A fin novembre 2010, 188 adhérents étaient suivis sur l'antenne de Belfort, dont 17 contrats d'accompagnement renforcé (CAR). 236 retours à l'emploi durables sont ainsi comptabilisés, dont 149 CDI, 46 CDD, 12 missions d'intérim de plus de 6 mois et 29 créations d'entreprise.

1.2. La mobilisation des dispositifs de revitalisation et d'anticipation des effets des mutations économiques sur les entreprises

☞ Les dispositifs de revitalisation

Le Territoire de Belfort dispose depuis 2009 de deux outils de revitalisation : Aire Urbaine Investissement mis en place en septembre 2009 et le Fonds National de Revitalisation des Territoires auquel le département a été rendu éligible en 2009.

Sur l'année 2010, le comité de coordination des investissements d'Aire Urbaine Investissement a validé 6 dossiers d'aides pour des entreprises du département représentant 725 000 €, 140 créations emplois et 122 maintiens d'emplois

- WAMAR ENGINEERING 150K€ (convention PSA) pour 50 emplois prévus
- DEMEUSY 70 K€ (PSA) + 70 K€ (fonds historiques BI) pour 30 emplois prévus
- ALTIA 150 K€ (PSA) +105 K€ (fonds historiques BI) pour le maintien de 112 emplois
- OPALY 90 K€ (fonds historiques BI) pour 30 emplois prévus
- CONSEILS ET ENVIRONNEMENT 30 K€ (fonds historiques BI) pour 10 emplois prévus
- METALEST 60K€ (fonds historiques BI) pour 20 emplois prévus

S'agissant du FNRT, le comité de pilotage s'est prononcé favorablement à l'octroi d'un prêt de revitalisation pour 4 projets d'entreprises. Sur l'enveloppe globale FNRT du Territoire de Belfort s'élevant à 1,5M€, 1,04M€ ont d'ores et déjà été consommés :

- SOMP (20 salariés, fabrication d'outillages et mécanique de précision pour l'énergie et l'automobile) : prêt de 100K€ accordé
- EST VOLAILLE (16 salariés, commercialisation de volailles) : prêt de 100 K€ accordé
- DEMEUSY (60 salariés, fabrication de pain et viennoiserie) : prêt de 700 K€ accordé
- SCHRAAG (39 salariés, imprimerie de labeur) : prêt de 140 K€ accordé

Les démarches de GPEC

L'unité territoriale de la DIRECCTE a conclu avec la CCI du Territoire de Belfort une convention de sensibilisation des entreprises du secteur énergie à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) qui couvre la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 mai 2011. Le coût prévisionnel de cette démarche s'élève à 86 339 € et est financée à hauteur de 38 553 € par l'Etat (45%), 21 585 € par le FSE (25 %) et 25 901 € (30%) par la CCI du Territoire de Belfort.

Par ailleurs, une convention GPEC avec l'Office du Tourisme de Belfort et du Territoire de Belfort a été également conclue le 7 Septembre 2010 pour l'ensemble des salariés de la structure, pour un montant global de 9 600€, avec une participation de l'Etat à hauteur de 50%

1.3. Le Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture (PSEA)

Les impacts de la crise, qui a touché le monde de l'élevage (laitier en particulier) en 2009 et 2010, se sont durement faits sentir au niveau de la santé financière des exploitations du Territoire de Belfort où l'élevage laitier est dominant.

La gamme d'aides conjoncturelles s'est élargie pour permettre de faire face aux importantes difficultés financières de certains exploitants. En effet, en complément du FAC (Fonds d'Allègement des Charges), le Gouvernement a lancé fin 2009 le Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture qui comporte différentes mesures d'aides.

Dans un premier temps, les exploitants éligibles du département ont pu bénéficier en 2010 :

- de la prise en charge des intérêts des prêts bancaires : 117 demandes (352 000 €),
- de prêts de trésorerie : 48 demandes (52 209 €),
- de la prise en charge des cotisations sociales : 16 demandes (34 996 €).

Dans un deuxième temps, un Dispositif d'Accompagnement Spécifique (DACS) destiné aux agriculteurs en difficulté disposant de faibles revenus est venu compléter ces mesures. Il a permis le financement d'un audit simplifié de l'exploitation et la prise en charge d'une partie des intérêts bancaires et des charges sociales de l'exploitation :

- Aide à l'audit simplifié : 25 audits (7 500 €),
- Complément à la prise en charge des intérêts des prêts bancaires : 21 demandes (25 490€),
- Prise en charge des cotisations sociales MSA : 15 demandes (7 840 €).

Enfin, une exploitation très en difficulté a pu bénéficier du dispositif AGRIDIFF (ouvert aux exploitant rencontrant des difficultés structurelles) pour un montant d'aides de 19690 €, comprenant une aide à l'audit, au plan de redressement et au suivi de ce plan sur 3 ans.

Les conséquences de la crise agricole étant encore actuellement palpables dans le Territoire de Belfort, les dispositifs d'accompagnement des agriculteurs en difficulté seront reconduits.

1.4. Le soutien au développement de l'emploi

1.4.1. La situation de l'emploi

Le taux de chômage du Territoire de Belfort s'établit à **10,4% au 4ème trimestre 2010** (9% en Franche-Comté et 9,2% en France).

Ce taux reste relativement élevé, mais on observe sur un an une amélioration de la situation avec une baisse de -0,7 point (-1 point pour la Franche-Comté et -0,3 pour la France).

En janvier 2011, le **nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A** (sans emploi) inscrits à Pôle Emploi s'élevait à 6789 dans le Territoire de Belfort, contre 7402 en janvier 2010 soit une variation de **- 8,3% sur un an** (- 7,5% pour la Franche-Comté et +1,4% en France).

Ainsi, les hommes ont davantage bénéficié de la reprise puisque le nombre d'hommes demandeurs d'emploi en catégorie A,B,C (sans emploi et activité réduite courte et longue) a diminué de -3,3% sur un an alors que le nombre de femmes demandeuses d'emploi a diminué de -0,1% seulement.

Par ailleurs, la part des jeunes de moins de 25 ans s'établit à près de 14% (soit 1393 jeunes contre 1568 en janvier 2010). Si sur un an, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi diminue de -11,2%, la part des jeunes en situation précaire non inscrits comme demandeurs d'emploi n'est cependant pas à négliger.

S'agissant des seniors, ils représentent 20% (soit 1893) du nombre total de demandeurs d'emploi. Leur nombre s'élevait à 1715 en janvier 2010, soit une augmentation sur un an de +10,4%.

Le nombre de chômeurs de longue durée connaît également une forte progression sur un an : +10,9% pour les inscriptions de plus d'un an et +30,7 pour celles de plus de deux ans.

La reprise d'activité bénéficie donc en priorité aux hommes jeunes, la catégorie des chômeurs de longue durée, des femmes et des seniors restant toujours en difficulté.

1.4.2. La promotion des contrats en alternance

Le nombre de contrats en alternance a globalement augmenté.

Le nombre des contrats d'apprentissage n'a jamais baissé depuis 2007 malgré un contexte économique difficile. En effet, on a pu observer sur la période 2007-2008 une stabilité du nombre de contrats enregistrés dans le Territoire de Belfort (environ 825 contrats par an). En 2010, **863 contrats d'apprentissage** ont été signés, contre **831 en 2009**, soit une augmentation de près de 4%.

S'agissant des contrats de professionnalisation, après avoir subi une baisse de plus de 50 % en 2009 qui est due notamment à l'arrêt de recrutement de ce type de contrats par une entreprise du département, ils enregistrent une progression de 14 % en 2010, soit 237 contrats de professionnalisation signés dont 182 concernant des jeunes, contre 208 en 2009 dont 168 jeunes.

1.4.3. La Mobilisation des contrats aidés au bénéfice des personnes les plus éloignées de l'emploi

En 2010, la consommation des contrats aidés du secteur marchand et non marchand a été importante au 1^{er} semestre, ce qui a contraint à un ralentissement de la prescription au second semestre.

Les taux de réalisation par prescripteurs sont les suivants :

- Conseil Général: 75 % en CIE (60 contrats) et 100 % en CAE (263 contrats).
- Mission Locale: 88 % en CIE (30 contrats) et 100 % en CAE (57 contrats).
- Pôle Emploi: 106 % en CIE (299 contrats) et 103 % en CAE (798 contrats).

Le taux de réalisation tous prescripteurs confondus est de 98,5 % en CIE (389 contrats sur un objectif annuel de 395 CIE) et de 102 % en CAE (1 118 contrats sur un objectif annuel de 1093 CAE).

1.4.4. Le dispositif APRE

Cette aide attribuée aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) soumis à l'obligation de recherche d'emploi doit permettre la prise en charge de tout ou partie des coûts auxquels doivent faire face ces personnes lorsqu'ils débutent ou reprennent une activité ou une formation professionnelle.

Le montant de l'enveloppe alloué en 2010 au Conseil général, gestionnaire de l'enveloppe, s'est élevé à 327 368 €. Entre 2009 et 2010 plus de 300 dossiers ont été instruits pour près de 170 K€.

1.4.5. La promotion de la parité professionnelle.

☞ Diversification des choix professionnels des filles

Environ 2000 personnes dont 1400 collégiens auront visité en 2010 l'exposition « la tête de l'emploi », outil conçu et réalisé avec la mission mixité des métiers de la MIFE.

La fête de la science organisée avec l'université de Franche Comté, l'UTBM, les lycées, les laboratoires et GEE s'est déroulée le 22 octobre 2010 sur le site du Techn'hom de Belfort. Opération régionale à déclinaison départementale, elle a permis à trente lycéennes des classes scientifiques et techniques de visiter les laboratoires véhicule du futur et de faire la connaissance chez GEE de jeunes femmes ingénieures. Une autre opération sera programmée en 2011.

Il est à noter qu'en 2010, deux jeunes filles du Lycée Follereau à Belfort ont été lauréates du prix de la vocation scientifique et technique qui encourage les jeunes filles à élargir leurs choix professionnels.

☞ Accompagnement des femmes dans l'emploi

Une convention dénommée « bâtisseuses d'avenir » signée en janvier 2007 avec la Fédération du bâtiment et des travaux publics a permis fin 2009 de doubler les effectifs féminins sur les chantiers. Elle n'est pas étrangère à la signature en novembre 2010 d'un premier contrat de mixité pour les emplois entre l'entreprise Colas Belfort, l'Etat et quatre jeunes femmes embauchées.

En 2011, la signature d'un deuxième contrat de mixité sera recherchée dans le Territoire de Belfort.

☞ Entreprendre au féminin

En 2010, ont été relancées la création d'entreprise au féminin et la promotion du Fonds de garantie à l'initiative des femmes. Dans ce cadre a été organisé avec Franche Comté Active, en juin 2010, à la préfecture du Territoire de Belfort, un petit déjeuner en direction d'une vingtaine de banques et des organismes consulaires.

Le concours « entreprendre au féminin » a été relayé en septembre à l'occasion de rencontres avec les partenaires locaux.

En collaboration avec la mission mixité de la MIFE, a été lancé, en octobre, un club de femmes créatrices d'entreprises « les'elles de la création ». Une vingtaine de participants dont 10 femmes chef d'entreprise étaient présents.

1.4.6. Perspectives 2011 : Le plan de mobilisation pour l'emploi

La lutte contre le chômage reste un objectif prioritaire du Gouvernement pour 2011.

Ainsi, au cours du 1er trimestre 2011, a été annoncé un plan en faveur de l'emploi pour lequel une enveloppe de 500 millions d'euros supplémentaires est mobilisée.

Ce plan s'articule autour de 3 axes :

☞ L'emploi des jeunes : le développement de l'alternance

L'alternance constituant le moyen le plus efficace pour insérer durablement les jeunes dans l'emploi, un nouveau partenariat sera mis en oeuvre en 2011 avec les Régions afin de créer des places supplémentaires dans les Centres de Formation des Apprentis. 10 000 places en CFA sont actuellement pourvues en Franche-Comté, l'objectif régional à l'horizon de 2015 étant fixé à + **7%, soit 700 apprentis supplémentaires.**

☞ L'accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée

- L'accompagnement renforcé

Dans le Territoire de Belfort, les services de Pôle emploi doivent recevoir d'ici fin juin 2011 l'ensemble des chômeurs de longue durée de plus d'un an (environ 1000 personnes) n'ayant entrepris aucune action en 2010, en vue de leur proposer une formation, un emploi ou un accompagnement renforcé.

Avec le plan de mobilisation pour l'emploi, la région Franche-Comté bénéficie de 649 accompagnements renforcés supplémentaires de 6 mois. L'accompagnement renforcé est effectué par un prestataire de Pôle emploi qui est chargé de redéfinir avec les demandeurs d'emploi concernés un projet professionnel et de lever l'ensemble des freins à l'emploi.

- Les contrats aidés

50 000 contrats aidés supplémentaires sont prévus au niveau national essentiellement dans le secteur non marchand (15 000 pour le 1^{er} semestre et 35 000 pour le second semestre).

Le Territoire de Belfort disposera de 49 CAE supplémentaires auxquels s'ajouteront la centaine de CAE supplémentaires prévus par le Conseil Général pour les bénéficiaires du RSA. Une nouvelle convention annuelle d'objectifs et de moyens sera prochainement conclue avec le Conseil Général pour prendre en compte le nouvel objectif de 350 CAE au lieu des 250 initialement prévus.

L'enveloppe des CIE (objectif de 111 pour le premier semestre) sera mobilisée en priorité pour les publics en difficulté et notamment pour les chômeurs de longue durée.

⌘ La sécurisation des parcours professionnels :

Le renforcement de la politique de sécurisation des parcours professionnels portera sur la formation des demandeurs d'emploi (Pôle emploi va bénéficier de moyens supplémentaires : formations courtes de 2-3 mois), le développement de la professionnalisation des demandeurs d'emploi de plus de 45 ans et la sécurisation des parcours professionnels des salariés licenciés pour motif économique.

2 – GARANTIR LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

2.1. La sécurité publique

2.1.1. La lutte contre la délinquance

Globalement, la délinquance générale reste stable dans le Territoire de Belfort en 2010 par rapport à 2009. Les principaux indicateurs connaissent une évolution à apprécier de façon nuancée.

Les atteintes aux biens

Les faits constatés en matière d'atteintes aux biens sont en baisse de 1,47% par rapport à 2009 soit 57 faits en moins.

- Zone police : - 2,19 %
- Zone gendarmerie : + 0,61 %

Toutefois ce chiffre brut recouvre des évolutions différenciées : si les destructions et dégradations de biens augmentent de 11,03 % (dont incendies de poubelle) et les cambriolages de 10,12 %, les vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur baissent de 18,34 % et les vols à main armée baissent de 15,38 %.

Concernant plus spécifiquement les cambriolages, la hausse constatée est principalement liée à la recrudescence des cambriolages de locaux d'habitations principales ; les autres types de cambriolages sont quant à eux tous en baisse.

Les taux d'élucidation de ces 4 indicateurs sont nettement supérieurs à ceux de l'année 2009.

	Faits constatés			Taux d'élucidation		
	2009	2010	Variation	2009	2010	Différence
Cambrjolages de locaux d'habitations principales	231	352	52,38%	10,39%	25,57%	15,18
Cambrjolages de résidences secondaires	22	12	-45,45%	18,18%	33,33%	15,15
Cambrjolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	146	105	-28,08%	18,49%	32,38%	13,89
Cambrjolages d'autres lieux	164	151	-7,93%	10,98%	11,92%	0,94

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique :

En 2010, les faits constatés des atteintes volontaires à l'intégrité physique connaissent une hausse de 4,09% soit 37 faits supplémentaires correspondant pour l'essentiel à l'augmentation des menaces de violences

- Zone police : + 9,81 %
- Zone gendarmerie : - 21,18 %

Les violences sexuelles baissent de 21,43 % soit 12 faits de moins qu'en 2009.

Les escroqueries et infractions économiques et financières :

En 2010, les faits constatés baissent de 13,52 % par rapport à 2009 soit 93 faits constatés en moins

- Zone police : - 13,03 %
- Zone gendarmerie : - 15,06 %

On constate une baisse de 88 escroqueries, faux et contrefaçons et de 20 faits de délinquance économique et financière.

L'efficacité de l'action des services de police et de gendarmerie

L'indicateur permettant de mesurer l'efficacité de l'action des services de police et de gendarmerie est en hausse de 2,20 %. En effet, les actions d'initiative des services ont permis de révéler de nombreuses infractions, notamment en matière d'infractions à la législation sur les stupéfiants (+ 11,11 %).

Le taux d'élucidation pour le Territoire de Belfort est de 48,2%, largement supérieur au taux national de 37,4%.

La poursuite des efforts en 2011

A titre d'exemples, il est prévu de compléter le dispositif d'alerte des commerçants par courriel, par un dispositif d'alerte par SMS permettant aux commerçants qui le souhaitent d'être informés dans les meilleurs délais de certains faits de délinquance commis au préjudice d'autres commerçants.

Le développement de la vidéoprotection sera poursuivi, ainsi que le partenariat avec les collectivités territoriales locales à travers plusieurs instances (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF) etc...).

Enfin, le dispositif d'aide aux victimes, axé notamment autour d'un travailleur social spécialement dédié, sera reconduit afin de mieux accompagner les victimes dès leur dépôt de plainte.

2.1.2. Les opérations de surveillance « tranquillité seniors » et « tranquillité vacances »

Opération tranquillité seniors

Plus vulnérables physiquement, voire plus isolées socialement que la moyenne de la population, les personnes âgées sont devenues des proies faciles pour certains délinquants. Afin de garantir leur sécurité et de préserver leur tranquillité, le dispositif tranquillité seniors a été mis en place dans le département le 1er juillet 2010.

Il repose sur 4 principes : la connaissance des besoins pour intervenir efficacement en faveur des seniors, le partenariat entre tous les acteurs, la prévention pour anticiper et réduire les risques et la protection par l'action résolue des forces de l'ordre.

L'opération bénéficie d'une image très positive auprès de la population.

Afin de promouvoir le dispositif et de sensibiliser les plus âgés aux bonnes pratiques susceptibles de les protéger des actes délictueux, des campagnes d'information ont été menées auprès du public par l'intermédiaire des médias (radios locales, information dans la presse), mais aussi par le biais de réunions d'information et de conseils auprès des personnes âgées de plus de 65 ans. Au cours de l'année 2010, 4 opérations d'information ont été réalisées.

Par ailleurs, chaque victime âgée de plus de 65 ans venant déposer plainte à la police ou à la gendarmerie s'est également vue présenter le dispositif. Ainsi au cours de l'année 2010, plus de 550 personnes ont été sensibilisées par les services de police et de gendarmerie.

Grâce à cet effort constant, des cartographies ont néanmoins pu être établies afin de définir les lieux sensibles où plusieurs faits de délinquance envers des personnes âgées ont pu être enregistrés.

Opération tranquillité vacances

Mise en place depuis 1974 au sein de la police nationale, l'opération « Tranquillité-Vacances » est l'une des actions de la sécurité publique les plus appréciées et est très favorablement ressentie par la population, qui participe activement à son succès en renouvelant de manière opportune les signalements nécessaires auprès des services de police.

Pour promouvoir ce dispositif, des campagnes d'information ont été menées en 2010 auprès du public par l'intermédiaire des médias (radios locales, information dans la presse), mais aussi de façon directe par la mise à disposition à l'accueil du commissariat de fiches de conseils de prudence aux personnes quittant leur habitation pour une période de vacances.

L'objectif de ces campagnes était d'une part de faire connaître les possibilités de demander des surveillances aux services de police et de gendarmerie durant les périodes d'absence, et d'autre part de rappeler les précautions à prendre pour minimiser les risques de cambriolage.

Sur l'année 2010, la Police nationale a enregistré près de 250 demandes dont 235 pour la période estivale.

Aucune des personnes ayant demandé une surveillance n'a été victime de cambriolage. (pour mémoire 79 cambriolages ont été enregistrés au cours de l'opération 2010). Pour la gendarmerie, 295 opérations de contrôle tranquillité vacances ont été réalisées.

En outre, l'ensemble des établissements scolaires a fait l'objet de surveillances particulières.

Au cours de l'opération « Tranquillité vacances 2010 », 15 personnes ont été mises en cause dans des affaires de cambriolage et 6 individus ont pu être arrêtés en flagrant délit .

2.1.3. La prévention de la délinquance

La prévention de délinquance a nécessité la mise en place de plusieurs plans départementaux à savoir :

- **Le plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010 – 2012.** Ce plan vise principalement à développer la prévention situationnelle et la vidéo-protection, améliorer la coordination des acteurs locaux de la prévention, mieux protéger les victimes et améliorer la prévention des mineurs et des violences intra-familiales.

La préfecture du Territoire de Belfort a bénéficié du concours du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de 92 455 € dont 53 055€ pour les associations, 36 000€ pour les collectivités territoriales et 3 400€ pour le vidéoprotection..

- **Le plan d'action pour renforcer la lutte contre les bandes (juin 2010).** Son objectif consiste à interpeller les auteurs d'infractions pénales et à les faire condamner devant les juridictions compétentes. A partir d'un diagnostic local, le plan prévoit un développement des actions de contrôle, l'installation de video-protection et des actions de sensibilisation.
- **Le plan d'action départemental de lutte contre le trafic de stupéfiants (juillet 2010).** Cet outil est fondé sur un diagnostic réalisé par les services de sécurité dans le département qui présente les types de stupéfiants consommés, ainsi que les éléments chiffrés relatifs à leurs consommateurs.

Il met en place des principes d'actions propres à chaque drogue, des synergies d'action entre toutes les administrations (police, gendarmerie, douanes, services fiscaux...) pour faire face à la capacité d'innovation des trafiquants tout en respectant les orientations et les recommandations nationales. D'autres modes d'actions sont proposés tels que des opérations "coup de poing", des saisies de biens financiers ou patrimoniaux, des réponses pénales alternatives...

- **Le plan départemental de sécurisation des transports en commun (juin 2010).** Un état des lieux en zone police et en zone gendarmerie de la situation des transports en commun a été dressé dans le Territoire de Belfort. Un plan d'actions poursuit les objectifs suivants : réaliser de nouveaux outils pour mettre en place une chaîne d'information entre les différents acteurs en charge des transports et de la sécurité, renforcer la vidéo-protection et la formation des chauffeurs, mettre en place des actions préventives et réactives en cas d'incident, ou encore développer des mesures alternatives aux poursuites en lien avec le Procureur de la République.

2.1.4. Les grand rassemblements

Les grands rassemblements de gens du voyage

Un rassemblement évangélique de tziganes (460 caravanes) a eu lieu sur l'Aire de Grand Passage de Fontaine, du 10 au 24 août 2010. Les responsables ayant informé la préfecture préalablement à leur arrivée, des réunions entre les différents services de l'État, des collectivités et les organisateurs ont pu être organisées afin de bien encadrer cette manifestation.

Un dispositif de sécurité a été mis en place par les services de gendarmerie tant sur le site que dans les communes environnantes et des points de situation ont été effectués quotidiennement par la préfecture. Les renforts de forces mobiles mis à la disposition du Préfet du Territoire de Belfort du 10 au 12 août ont permis de canaliser l'arrivée des gens du voyage dès le 10 août. Le dispositif, déjà mis en place en 2009 par les forces locales de Gendarmerie, a également été reconduit et a mobilisé une quinzaine de gendarmes par jour 24h/24h.

Ce rassemblement a été géré également en collaboration avec le Conseil Général du Territoire de Belfort (propriétaire), le Syndicat de l'Aéroparc (gestionnaire du site) ainsi qu'avec les maires des communes riveraines de Fontaine et Foussemagne. Le Syndicat des eaux de Rougemont-le-Château, gestionnaire de l'eau sur le site, et le SDIS 90 ont également été associés.

Des crédits spécifiques ont permis de louer des blocs de béton de 1,5 tonnes, positionnés dès le 6 août, pour éviter le stationnement sauvage des caravanes dans des propriétés privées.

Ce dispositif a permis de maintenir l'ordre public et organiser des contrôles sur l'aire de Fontaine et dans les villages alentours, tout en assurant de bonnes conditions pour le déroulement de ce grand rassemblement.

Les grands rassemblements festifs

Le festival international de musique universitaire (FIMU) a accueilli un public de 80 000 personnes du 21 au 23 mai 2010, réparties en 20 sites d'animation installés sur les places, rues et édifices du centre ville de Belfort. Pour assurer la sécurité de ce festival, en plus de tout l'effectif de la Sécurité Publique mobilisable du Territoire de Belfort, 1 unité de force mobile supplémentaire a été mobilisée du 21 au 24 mai 2010. Aucun incident n'a été relevé.

Le festival des Eurockéennes qui s'est déroulé du 2 au 4 juillet 2010, rassemblant près de **75 000** festivaliers, a mobilisé tout l'effectif de la Gendarmerie et de la Sécurité Publique mobilisable du Territoire de Belfort dès le 1er juillet. A ces effectifs se sont ajoutées 2 unités de forces mobiles supplémentaires en zone gendarmerie et 1 unité en zone police. Ce festival s'est déroulé sans incidents majeurs

2.2. La sécurité routière

Les chiffres de l'accidentologie routière en 2010

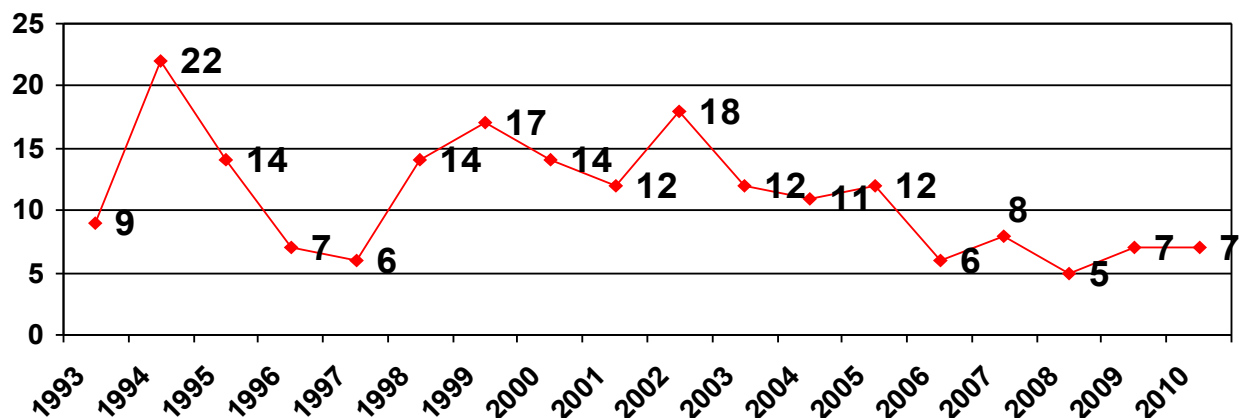
Les chiffres de l'insécurité routière pour l'année 2010 sont plus favorables que ceux constatés pour l'année 2009.

Le nombre d'accidents corporels de la route et le nombre de blessés légers sont en baisse. Par contre, la gravité des accidents est en hausse par rapport à 2009. Cette gravité est en hausse parce que le nombre d'accidents a chuté de 25 % alors que le nombre de blessés hospitalisés et le nombre de tués restent stables si l'on tient compte de l'évolution de ces chiffres sur les trois années précédentes.

Trois usagers de deux-roues motorisés ont perdu la vie (1 motard et deux cyclomotoristes). Quatre victimes sur les sept recensées avaient 24 ans ou moins.

	2010	2009	2008	2007	Évolution (2010/2009)
Accidents corporels	205	275	247	251	-25%
Personnes tuées	7	7	5	8	stable
Personnes blessées	257	333	312	307	-23%
dont blessés hospitalisés	61	55	64	70	+11%

Evolution du nombre de tués dans le département depuis 1993



La comparaison entre les quatre premiers mois de l'année 2011 et la même période en 2010 montre une dégradation notable des chiffres de l'insécurité routière (3 décès contre 1, accidents corporels en hausse de 29% et nombre de blessés en hausse de 33%. Cette dégradation a été observée suite aux recueils des chiffres du mois d'avril 2011. En année glissante, les chiffres relevés ne permettent pas encore d'en déduire une dégradation de la sécurité routière. Néanmoins, compte tenu du nombre de personnes âgées décédées dans un accident de la route, des actions de prévention spécifiques seront menées en direction d'un public senior.

Les chiffres de la répression

⚡ *Les contrôles routiers*

Les contrôles effectués par les forces de l'ordre pour réprimer la conduite sous l'emprise d'un état alcoolique restent nombreux : 62 083 contrôles d'alcoolémie ont été effectués en 2010 dont 730 se sont avérés positifs. Dans le même temps, 2 203 procès-verbaux en 2010 ont été établis pour excès de vitesse.

2010	Total
Nombre de dépistages d'alcoolémie pratiqués	62 083
Nombre de dépistages positifs	730
Nombre de P.V. établis pour excès de vitesse	2 203
Nombre de rétentions immédiates du permis de conduire :	
- suite à alcoolémie	296
- suite à excès de vitesse	16
- stupéfiants	40

⚡ *L'harmonisation régionale du barème de suspension administrative du permis de conduire*

Afin de renforcer la cohérence de l'action publique en matière de lutte contre l'insécurité routière, les pratiques des quatre départements franc-comtois en matière de sanctions administratives en cas d'infractions graves sont harmonisées : alcoolémie, délit de grande vitesse et dépistage des stupéfiants par test salivaire.

Pour le dépistage de stupéfiants, il a été décidé une sanction administrative unique de 4 mois dès lors que le test s'avère positif. En 2010, 40 suspensions du permis de conduire ont été prononcées pour consommation de stupéfiants (15 en 2009 et aucune en 2008).

∩ Le contrôle sanction automatisé

	2010	2009
Radars fixes	136590	79 593
Radars embarqués	24328	26 040
Total	160918	105 633

Le nombre d'infractions constatées à la vitesse dans le cadre du contrôle sanction automatisé a progressé de 172 % en 2009 et de 52,3 % en 2010. La part des deux nouveaux équipements fixes mis en service en août 2009 sur l'autoroute A36, sur une portion interurbaine limitée à 110 km/h, ont représenté 60% des infractions comptabilisées en 2009 et 76,6 % des infractions comptabilisées en 2010.

Cependant, les chiffres du trafic moyen journalier annuel sur l'autoroute A36 aux points d'implantation de ces équipements de terrain fixes sont de 40 000 et 60 000 véhicules par jour. Actuellement, 8 équipements de terrain fixes sont en service. Deux dispositifs supplémentaires devraient être mis en service fin mai ou début juin 2011. Ils contribueront de manière efficace au recul de l'insécurité routière dans le département compte tenu de l'accidentologie et des vitesses pratiquées sur le tronçon routier concerné.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

Les enjeux de sécurité routière retenus pour le document général d'orientations de sécurité routière du Territoire de Belfort pour la période 2009-2012 sont :

- l'alcool et les produits stupéfiants,
- la vitesse,
- les deux-roues motorisés,
- les jeunes,
- les piétons.

En 2010, 33 actions ont été menées pour un montant égal à 88 000 euros, au nombre desquelles figurent :

- la mise en œuvre d'opérations à caractère préventif sur les dangers de la conduite sous l'influence de stupéfiants et sous l'emprise d'un état alcoolique à l'occasion du FIMU et des Eurockéennes (près de 10 000 visiteurs) ;
- une campagne de sensibilisation aux dangers de l'alcool menée pendant les fêtes de fin d'année sur l'ensemble du département avec la collaboration du syndicat des cafetiers et restaurateurs (5 000 éthylo-tests distribués) ;
- le déploiement d'un village sécurité routière au sein de la société General Electric pendant quatre jours sur le thème des trajets professionnels (530 participants) ;
- une journée de sensibilisation sécurité routière moto dans le massif vosgien en collaboration avec les départements limitrophes (près de 1000 motards, action montée avec le 70 et le 88 et en lien avec le 68) ;
- des opérations de sensibilisation en faveur des jeunes : l'animation de la piste d'éducation routière dans les écoles primaires (près de 2500 élèves de cours moyen, 84 établissements scolaires).

2.3. La protection civile et la prévention des risques

2.3.1. Les faits marquants de l'année 2010

En terme de planification, le service interministériel de défense et de protection civiles a réalisé en 2010 deux dispositions spécifiques ORSEC (inondations et canicule).

La préparation et la coordination inter-services des dispositifs de sécurité de deux grands rassemblements annuels (FIMU en mai avec plus de 80 000 participants en 3 jours et Eurockéennes en juillet avec près de 75 000 participants) ont également constitué un fait marquant de l'activité du service en 2010.

Le début de l'année 2010 a été marquée par la fin de la campagne de vaccination contre le virus grippal A(H1N1) qui s'est, notamment, matérialisée pour le SIDPC par l'établissement complet, aux fins de paiement, des heures de travail effectuées par les personnels administratifs et de santé mobilisés dans les quatre centres de vaccination du département.

En fin d'année, le centre opérationnel départemental a été mobilisé pendant la nuit du 17 au 18 décembre 2010 à l'occasion de fortes précipitations neigeuses qui ont engendré des mesures d'interdiction de circuler pour les poids lourds dont plus de 600 ont été immobilisés sur l'autoroute A36 dans le département.

2.3.2. La planification

Au cours de l'année 2010, le travail de planification, indispensable à l'organisation de la gestion de crise, a été poursuivi. L'appellation "plan de secours" a laissé place à la dénomination de "disposition spécifique ORSEC". Ainsi, les dispositions spécifiques au risque inondations et à la canicule ont été élaborées en 2010. Les dispositions relatives au risque épizooties, au plan particulier d'intervention Antargaz et à la future LGV Rhin-Rhône sont en cours d'élaboration.

Par ailleurs, le plan intempéries de la zone Est (PIZE) a fait l'objet d'une déclinaison départementale.

2.3.3 Les exercices de sécurité civile

Deux exercices de sécurité civile ont été organisés depuis le début de l'année 2011:

- PPI Antargaz (site SEVESO seuil haut)
- accident sur la future LGV Rhin-Rhône à hauteur du viaduc de La Savoureuse

Quatre autres exercices ont été programmés pour 2011 :

- exercice cadre eau potable le 10 mai 2011 (simulation d'une rupture d'alimentation en eau potable sur le réseau de la communauté de l'agglomération belfortaine)
- exercice cadre "tempête" le 7 juin 2011 (conséquence du passage d'une forte tempête dans le département)
- exercice terrain LGV secours à nombreuses victimes (plan rouge) en septembre 2011
- exercice terrain SATER (recherche d'aéronefs) en septembre 2011

2.3.4. La préparation à la mise en oeuvre du Plan de Prévention des risques Technologiques (PPRT) ANTARGAZ

Afin de limiter les effets d'accidents susceptibles de survenir au regard du fonctionnement d'installations Seveso « seuil haut », un PPRT a été prescrit par le Préfet le 24 avril 2008 sur le site d'Antargaz à Bourogne, unique site industriel du Territoire de Belfort concerné par cette procédure. L'année 2009 a permis d'approfondir les connaissances sur le risque en réalisant différentes études (mesures supplémentaires, délocalisation du site, étude de vulnérabilité sur le bâti, ...).

Sur ces bases, un projet PPRT a été rédigé au premier semestre 2010, puis a été soumis à la consultation des personnes et organismes associés et du CLIC. La concertation s'est poursuivie à l'automne par l'ouverture d'un registre dans les mairies concernées.

Après prise en compte des observations formulées, le projet devrait ensuite être soumis à enquête publique courant 2011, avant son approbation.

Parallèlement, un arrêté de mesures d'urgence a été pris en vue d'obtenir des éléments de diagnostic sur des déclenchements intempestifs de l'alarme interne du site. Après la levée de ces mesures d'urgence, un arrêté de prescriptions complémentaires visant diverses améliorations de la sécurité du site a été présenté au Coderst du 8 décembre 2010 et signé le 10 janvier 2011.

2.3.5. L'action de l'inspection des installations classées

7 établissements sont concernés en priorité par l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses dans l'eau. Les arrêtés préfectoraux demandant une campagne de surveillance « initiale » pour les sites concernés ont été tous pris en 2010.

L'action nationale visant à supprimer les transformateurs présentant des traces de PCB s'est soldée par de nombreuses régularisations en 2010 et par deux actions administratives à suivre pour 2011.

Un dépassement du seuil d'alerte de 100 000 UFC/l en légionelles dans un établissement industriel a eu lieu, avec retour à une situation normale après mise en œuvre de la procédure réglementaire d'arrêt, de nettoyage et de désinfection rigoureuse de la tour aéroréfrigérante.

L'année 2010 a vu enfin l'achèvement de la mise en conformité de la carrière de LEPUIX-GY. Son coût aura été de 11 millions d'euros au total.

2.3.6. Les risques naturels

⌘ Le risque inondation :

Connaissance des zones inondables et élaboration du PPRi

75 communes sont soumises au risque inondation dans le Territoire de Belfort.

Pour faire suite à la rupture des bassins de protection contre les crues de la Savoureuse et de la Rosemontoise, le Plan de Prévention du Risque inondation Rhone, Rosemontoise et Savoureuse doit faire l'objet d'une révision. L'étude d'identification de l'aléa de référence permettant de caractériser la zone inondable à prendre en compte a débuté et devrait se terminer en 2011. En 2010, une partie importante de l'étude réalisée pour le compte de l'Etat a permis de déterminer les débits des crues à utiliser pour le calcul de l'aléa de référence.

La connaissance des zones inondables va également s'étoffer grâce à une mission d'étude des crues historiques et des aléas du bassin de la Douce lancée fin 2010.

L'actuel Atlas des Zones Inondables sera ainsi modifié sur les communes d'Argiésans, Banvillars, Bavilliers, Bermont, Botans, Essert, Evette-Salbert et Urcerey.

Reconstruction et amélioration des bassins de protection contre les crues

Ce projet de ralentissement dynamique a été intégralement repris, sur la base d'études et d'expertises complexes, suite à une rupture des ouvrages en décembre 2001. Les travaux de reconstruction et d'amélioration des bassins de protection contre les crues de la Savoureuse et de la Rosemontoise sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Territoire de Belfort ont débuté à l'automne 2010.

Ce projet est soutenu par l'Etat et l'Europe au travers du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI signé en 2005 et prolongé par avenant jusqu'à fin 2011) Allan et Savoureuse. La DREAL assure le suivi de ce programme et l'instruction des subventions.

⌘ Le risque sismique

Les 102 communes du département sont concernées par le risque sismique.

La publication du nouveau corpus réglementaire en date du 22 octobre 2010 conduit dans le Territoire de Belfort au classement de 67 communes en zone d'aléa modéré (soit 112 426 habitants concernés) et 35 communes en zone d'aléa moyen (Sud du département, soit 28 775 habitants concernés).

Cette nouvelle réglementation engendrera de nombreuses actions d'information en 2011. L'arrêté du 22 octobre 2010 relatif aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » est à appliquer à compter du 1er mai 2011 pour les bâtiments à « risque normal ».

3 – COHESION SOCIALE

3.1 Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Le CUCS élaboré et adopté par les 5 signataires (ETAT, CAF, CG, ville de Belfort, ville d'Offemont), signé le 27 avril 2007, constitue un cadre de référence pour trois ans, prorogé d'un an en 2010 par décision du gouvernement en juin 2009. Il est à nouveau prorogé jusqu'au 31 décembre 2014 par circulaire du 03 novembre 2010 pour correspondre avec le renouvellement des conseils municipaux. Un avenant pluriannuel est en cours d'élaboration.

La mise en oeuvre du CUCS s'organise autour de 4 principes généraux d'intervention :

- poursuivre l'action engagée pour développer les dynamiques en place et permettre aux partenaires, comme aux habitants, de garder une lisibilité des évolutions et des changements opérés ;
- concentrer l'action sur des territoires prioritaires ;
- accentuer l'intervention auprès des publics les plus vulnérables en recherchant une bonne articulation des échelles d'intervention (quartiers ville agglomération) pour renforcer la cohérence de l'action publique des différents intervenants sur les territoires prioritaires ;
- identifier des objectifs et des indicateurs de performance qui permettront de rendre la mesure de l'impact des actions entreprises.

Ces 4 priorités sont organisées selon 6 axes thématiques:

☞ VOLET 1 - Habitat et cadre de vie :

La cohésion urbaine et sociale autour des programmes de rénovation urbaine: 10 000 € ont été consacrés sur une action en 2007 - (depuis cette date, aucun crédit n'a été fléché sur cet axe- aucune demande des structures porteuses n'a été adressée en préfecture- basculement sur ANRU + projets urbains PO FEDER).

☞ VOLET 2 – Santé : la prévention et l'accès aux soins :

- ◆ atelier Santé Ville (ASV) : 55 000 € au titre du CUCS en 2010
- ◆ actions autres : 47 500 €
- ◆ un Contrat Local de Santé signé entre la Ville de Belfort et l'Agence Régionale de la Santé va intégrer, dès 2011, des actions santé du CUCS en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

☞VOLET 3 – Economie : l'accès à l'emploi et le développement économique :

151 000 € au titre du CUCS, dont:

- ➔ Ecole de la Deuxième chance 90 : 40 000 € à ce stade pour conforter le fonctionnement de la structure
- ➔ Chantiers d'Insertion de Proximité : 67 500 €
- ➔ Chantiers d'été pour les jeunes : 47 000 €
- ➔ charte d'insertion ANRU : 10 000 € (financement de l'ingénierie)

En outre, le Territoire de Belfort a bénéficié en 2010 de fonds du plan de relance : 69 000 €

VOLET 4 - Réussite éducative et parentalité : l'égalité des chances

- Réussite éducative :

Equipe de Réussite Educative (ERE) 2010 :

- Commune d'Offemont : 176 755 € (total des subventions Etat depuis 2006, date de la labellisation de l'ERE d'Offemont : 628 655 €),
- Ville de Belfort : 243 245 € (total des subventions Etat depuis 2006, date de la labellisation de l'ERE de Belfort : 1 131 180 €).

On peut constater un bon taux d'individualisation des parcours ainsi que des actions en direction de la santé et de soutien à la parentalité.

- Parentalité : total au titre du CUCS 2010 : 45 100 €.

VOLET 5 - Prévention de la délinquance et sécurité: le vivre ensemble

- 15 059 € au titre du CUCS 2010
- 89 605 € au titre du FIPD (y compris vidéo-protection)

VOLET 6 - développement de la citoyenneté, accès aux droits et intégration: le plein exercice de la citoyenneté :

Crédits 2010

- ◆ 254 900 € au titre du CUCS
- ◆ 540 € au titre du FIPD

Par ailleurs, **sur les volets culture et sports** : 124 000 € ont été déployés :

En conclusion, depuis 2007, **4 663 136 €** ont été versés au titre du CUCS (hors FIPD) :

Dotations ACSE Territoire de Belfort: 4 663 136 €			
2007	2008	2009 (1)	2010 (2)
1 198 301 €	1 054 505 €	1 215 820 €	1 194 510 €

(1) et (2) En 2009 et 2010 les dotations ont été abondées par du plan de relance.

3.2. Le Logement

L'année 2010 a été marquée par une évolution importante de la politique du logement tant sur le parc public que privé.

Dans le parc public, après les années du Plan de Cohésion Sociale et ses objectifs ambitieux de construction de logements sociaux, l'Etat a recentré ses aides sur les zones tendues et a supprimé les aides à la réhabilitation. Dans le parc privé, les aides de l'ANAH sont priorisées sur la lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique pour les propriétaires modestes.

Par ailleurs, la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine s'est poursuivie en 2010 dans le respect des fondamentaux de l'ANRU.

3.2.1 Le logement social

Le Territoire de Belfort, département urbain et dense, dispose d'un parc de logement locatif social important représentant 23% des résidences principales concentré dans quelques centres urbains, contre 16% pour la moyenne nationale.

La ville centre est constituée de 8800 logements locatifs sociaux soit 38% des résidences principales. Par ailleurs, dans le cadre des dispositions relatives à la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain, la seule commune qui ne disposait de 20% de logements locatifs sociaux a intégralement résorbé son retard en 2010.

Le financement : 2010 a été la quatrième année d'exercice de la délégation des aides à la pierre par la communauté d'agglomération belfortaine (CAB).

Cette délégation, couvrant une période initiale de 3 ans (2007-2009), a été prorogée d'une année au titre de l'exercice 2010. Une nouvelle convention est actuellement en cours de négociation.

La délégation concerne à la fois le financement du logement social hors ANRU et l'intervention sur le parc privé (ANAH).

Deux territoires doivent aujourd'hui être distingués dans l'attribution des aides à la pierre : la CAB, et ce que l'on qualifie de « hors-CAB ».

La CAB

<u>Volet logement public</u>	Logement social	
	PLUS	PLAI
Type de financements	PLUS	PLAI
Objectifs	56	24
Nombre de logements financés	63	26
Taux de réalisation	112 %	108 %

PLUS : Prêt locatif à usage social
PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration

Le « Hors-CAB »

<u>Volet logement public</u>	Logement social		
	PLUS	PLAI	PLS (publics et privés)
Type de financements	PLUS	PLAI	PLS (publics et privés)
Objectifs	25	10	sans objet - appel à projets régional en 2011
Nombre de logements financés	14	6	84 *
Taux de réalisation	56 %	60 %	

*La reconstruction et l'extension de l'EPAHD Maison Blanche, à Beaucourt a été financée au moyen de 84 agréments PLS. Est prévue la création de 169 chambres, comptant 175 lits.

3.2.2 La rénovation urbaine

La convention de rénovation urbaine de Belfort-Offemont portant sur les ZUS des Résidences et de l'Arsoy, et son avenant des Glacis du Château, a été signée le 25 janvier 2007. Ainsi, les trois ZUS du Territoire-de-Belfort sont aujourd'hui concernées par une convention ANRU.

Dans ce cadre, plusieurs actions sont programmées sur une période de cinq ans, pour une enveloppe financière globale de 32,9M€.(67 % des subventions ANRU sont dédiées au logement social).

⊗ L'avancement physique du projet à fin 2010:

- sur 537 démolitions de logements sociaux programmées : 100 % sont engagées ou achevées ;
- sur 537 logements sociaux à reconstruire : 89 % sont engagés ou achevés ;
- sur 1792 réhabilitations programmées : 95 % sont engagées ou achevées.

⊗ L'avancement financier à fin 2010 :

Sur une participation ANRUglobale (plan de relance inclus) de 32,9 M€ :

- 29,7 M€ sont engagés soit 90 % du total ;
- 22,7 M€ sont versés aux maîtres d'ouvrage, soit 69% des crédits ANRU programmés dans le cadre de la convention.

Par ailleurs, la troisième revue annuelle du projet de rénovation urbaine de Belfort-Offemont a été organisée en 2010. Elle a réuni les représentants locaux et nationaux de l'ANRU, le porteur de projet (Communauté d'Agglomération Belfortaine) et les acteurs du projet de rénovation urbaine (maîtres d'ouvrage et co-financeurs), afin de procéder à une évaluation partagée de l'état d'avancement du projet dans tous ses aspects (opérationnels, financiers, mais aussi sociaux, avec la mise en oeuvre des chartes du relogement, d'insertion et de gestion urbaine de proximité). Elle a permis de confirmer l'excellent état d'avancement général du projet de rénovation urbaine de Belfort-Offemont. Cette appréciation positive a été confirmée par une étude réalisée par un cabinet privé indépendant .

On peut noter qu'à fin 2010, la diversification de l'offre de logements sur le quartier des Résidences est visible. Ainsi, différentes opérations visant à la réalisation de logements libres ou en accession sociale à la propriété sont déjà livrées. De même, les 30 pavillons locatifs construits par l'Association Foncière Logement sur le site Baudin aux Résidences sont aujourd'hui achevés. Une large majorité d'entre eux sont d'ores et déjà loués.

3.2.3. La lutte contre l'habitat indigne

L'Etat intervient sur deux niveaux dans cette politique publique prioritaire : la détection de logements indignes et les attributions de subventions pour travaux.

Le comité technique habitat (CTH) assure au sein du pôle de compétence Santé-Bâtiment le suivi des dossiers d'habitat dégradé. Ce suivi s'articule en 3 phases : repérage, diagnostic de qualification des désordres et réponse adaptée à chaque situation.

Sur les 46 379 résidences principales que compte le parc privé dans le Territoire de Belfort, 2941 sont considérées comme potentiellement indignes, soit 6.4%. Les taux de logements potentiellement indignes sont comparables d'un EPCI à l'autre (5.48 à 7.46%).

Entre 2004 et fin 2010, le CTH a examiné 109 signalements. En 2010, les signalements proviennent de plaintes directes des locataires et d'enquêtes du SCHS de la ville de Belfort(75%) et des repérages des travailleurs sociaux (25%).

En matière d'insalubrité remédiable, seul un arrêté concernant deux logements d'un immeuble a été pris, en 2010. Par ailleurs, un immeuble frappé d'un arrêté d'insalubrité remédiable en 2007 a été requalifié en « insalubrité irrémédiable » en 2010.

Parmi les 109 logements ayant fait l'objet d'une détection depuis 2004, 23 ont subi des travaux, dont huit avec des locataires en place. Quatre d'entre eux ont bénéficié d'une subvention de l'ANAH. A noter que 15 logements non détectés par le CTH ont également fait l'objet de subventions ANAH pour sorties d'insalubrité entre 2005 et 2010.

3.2.4 L'accès à l'hébergement et au logement des personnes défavorisées

Dans le Territoire de Belfort, la Plate-forme d'Urgence Sociale, portée par la Fondation Armée du Salut, assure pour le compte de l'Etat la gestion du dispositif comportant :

- un hébergement collectif de nuit de 20 places,
- un hébergement d'urgence collectif de 52 places,
- un hébergement en logements diffus de 12 places,
- un accueil de jour de 30 places.

Durant la période hivernale, le dispositif offre 5 places supplémentaires.

Par ailleurs, le département compte 79 places d'insertion en CHRS dont 48 places tous publics et 31 en direction des femmes victimes de violences.

En 2011, seront engagés les travaux de construction par ADOMA de la maison relais de 25 places, rue de Marseille à Belfort sur un terrain mis à disposition par la ville de Belfort dont l'ouverture est prévue en 2012.

⌘ Le plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI)

Dans le cadre du Chantier National Prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées a été élaboré en 2010 un **Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI)** pour le Territoire de Belfort.

Pour le Territoire de Belfort, les axes de développement privilégiés sont les suivants :

- ◆ Favoriser l'accès au logement ou au relogement en mobilisant l'ensemble des outils à disposition et notamment les conventions d'utilité sociale et le contingent préfectoral
- ◆ Adapter l'offre territoriale aux besoins des publics en maintenant la capacité d'hébergement au niveau atteint au 31 décembre 2009 et en développant l'offre de logements adaptés (Maison relais : 40 places supplémentaires pré-programmées sur la période 2010-2014)
- ◆ Favoriser la collaboration entre les structures d'hébergement, le secteur sanitaire, l'administration pénitentiaire et la police en réactivant notamment un protocole signé en 2004 dans le Territoire de Belfort entre l'ensemble des partenaires
- ◆ Renforcer l'accompagnement vers et dans le logement autonome afin d'éviter les ruptures en mobilisant tous les acteurs départementaux de l'accompagnement social

Par ailleurs, des relations plus étroites avec les services de la psychiatrie seront favorisées par la création, par l'Association Hospitalière de Franche Comté, gestionnaire du Centre psychiatrique Pierre Engel à Bavilliers, d'une Permanence d'Accès de Soins de Santé (PASS) spécialisée en psychiatrie.

⌘ Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

Le SIAO du Territoire de Belfort a été mis en place au cours du dernier trimestre 2010. Il a vocation à orienter les personnes vers la solution la plus adaptée à leur situation en fonction d'un diagnostic réalisé par des professionnels et d'une évaluation sociale partagée. Géré par la Fondation Armée du Salut, il associe l'ensemble des responsables de structures de l'hébergement, les représentants de la ville de Belfort et du Conseil Général.

Une convention relative au financement et à l'installation du SIAO a été signée entre l'Etat et la Fondation Armée du Salut le 30 septembre 2010. En 2011, après une phase d'expérimentation sera signée la charte de fonctionnement du SIAO entre les différents partenaires.

⌘ L'hébergement des demandeurs d'asile

Le dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile a connu des périodes fréquentes de forte tension en 2010. Le CADA a enregistré un taux d'occupation supérieur à l'objectif cible national de 97 %. Le dispositif d'hébergement d'urgence a du faire face à une demande émanant de personnes relevant de la demande d'asile bien supérieure à la capacité dédiée à ce public dans le département.

En application du principe de l'inconditionnalité de l'accueil des populations en demande d'hébergement, la Plate-forme d'urgence sociale a orienté ce public vers le dispositif d'hébergement de droit commun en urgence ou en insertion. Une augmentation de 45 % des demandeurs d'asile est observée sur un an.

3.2.5. La prévention des expulsions locatives

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions du 25 mars 2009 rend obligatoire la création dans chaque département d'une commission de coordination des actions de préventions des expulsions (CCAPEX). Dans le Territoire-de-Belfort, cette dernière a été créée par décision du COPIL du PDALPD du 24 février 2010.

L'année 2010 aura été la dernière année de fonctionnement de la CDAPL dont la DDT assurait le secrétariat. A compter du 01 janvier 2011, les impayés d'APL seront traités directement par les services payeurs (CAF et MSA) comme les impayés d'allocations logement.

Nombre total de dossiers d'impayés de loyer instruits par la CDAPL de 2007 à 2010

	2007		2008		2009		2010	
Nouveaux dossiers	579	-14%	499	-14%	604	+ 21%	545	- 10%
Totalité des dossiers	1876	-9%	1751	-7%	2217	+ 26%	1889	- 17%

On recense , en 2010, 350 assignations et 86 demandes de concours de la force publique. Le nombre de décisions d'octroi de concours de la force publique s'est quant à lui établi à 43.

3.2.6 L'accès et le maintien dans le logement : le droit au logement opposable

La commission de médiation a été mise en place en janvier 2008. Depuis 2008, elle a examiné 42 recours. Les expulsions constituent 37 % des motifs de saisine (15 cas sur 40). Le deuxième motif de saisine est le dépassement du délai anormalement long (+ 1 an) pour une demande de logement social.

Ces 42 recours ont fait l'objet de 24 décisions favorables, soit 57%. Elles se concrétisent par 10 relogements. 10 ménages ont refusé les propositions faites par les bailleurs ou les structures d'hébergement. Le nombre de recours est en baisse en 2010 (12 contre 17 en 2009), à l'exception des rejets qui demeurent stables depuis 2009. La situation du marché du logement, avec une vacance importante dans le parc public et privé explique cette situation. Par ailleurs, chaque bailleur désigné (Néolia, Territoire Habitat) a relogé, à part égale, ces ménages dans un délai nettement plus court (1 à 2 mois) que celui imposé (3 mois).

3.3 La politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées

En 2010, les efforts ont été poursuivis **sur le secteur "Personnes Agées"** pour respecter l'objectif national de diversification de l'offre par le biais notamment du Plan Solidarité Grand Age et du Plan Alzheimer. Le Territoire de Belfort a également contribué à obtenir des subventions d'aide à l'investissement et l'accent a été mis sur l'allocation de moyens nouveaux négociés dans le cadre de conventions tripartites, permettant le renforcement de moyens en personnel des EHPAD, en lien avec le Conseil Général.

Sur le secteur "Personnes Handicapées", l'action des services de l'ARS s'est concentrée notamment sur le suivi de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées. L'année 2010 s'est inscrite dans la continuité du Plan pluriannuel de créations de places 2008-2012, prévoyant notamment la prise en charge précoce, la résorption des listes d'attente en structures pour adultes ainsi que le développement de l'offre à destination des personnes souffrant de handicap physique.

Enfin, sur les deux secteurs, le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la perte d'autonomie a été actualisé pour une nouvelle période 2010-2013.

3.3.1 Les Personnes âgées

Financement des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et des SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile) :

Le montant total des dotations de financement allouées en 2010 pour le fonctionnement de 1138 places d'hébergement permanent, 71 places d'accueil de jour, 12 places d'hébergement temporaire et 265 places de SSIAD pour personnes âgées s'est élevé à **22,8 M €** dont 19,8 M € pour les EHPAD et 3 018 900 pour les SSIAD.

L'enveloppe allouée en 2010 aux établissements et services pour personnes âgées du Territoire de Belfort, par la Caisse Nationale Solidarité Autonomie était en progression de 5,7% par rapport à 2009.

Ces dotations ont permis de financer la création des places suivantes:

- 10 places d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer à Rougement-le-Château et 2 places à Beaucourt,
- 3 places d'accueil de nuit à Bavilliers,
- 1 place d'hébergement permanent à Beaucourt,
- 5 places de SSIAD pour personnes âgées à Delle et 5 à Valdoie.

3.3.2 Les personnes handicapées

Campagne budgétaire 2010:

Le montant total des dotations de financement allouées en 2010 aux 15 établissements et services pour personnes handicapées totalisant 872 places, un CAMSP, un CMPP et 30 places de SSIAD s'est élevé à **28,1 M€**. 342 000 € ont été alloués pour le financement de mesures nouvelles.

A noter :

- la restructuration du secteur de l'enfance de l'ADAPEI dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et l'ADAPEI 90,
- la finalisation d'un CPOM avec la Fondation Arc en Ciel de Giromagny qui vise à redéployer les moyens de l'IME PERDRIZET pour développer de nouvelles modalités de prise en charge pour déficients intellectuels,
- la restructuration de l'IEM Thérèse Bonnaymé d'Etueffont avec la transformation de 90 places d'internat pour diversifier l'offre de prise en charge d'enfants et adolescents handicapés moteurs.
- La création de l'internat de l'IME autisme et troubles envahissants du développement (ADAPEI) : 2 places sont financées sur les 5 places autorisées à compter du 1er novembre 2010.

3.4. L'accès aux soins

Les maisons de santé

A l'heure actuelle, le département dénombre quatre projets ayant déjà bénéficié de financement au titre du FIQCS (Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins) qui sont ainsi répertoriés en tant que maisons de santé.

La première, située à Delle, fonctionne depuis 2010. Le projet a été porté par la Mutualité Française du Territoire de Belfort. Cette structure a bénéficié au regard de la qualité de son projet de santé, d'un financement au titre du fonds d'intervention de la qualité des soins de ville, soit une subvention de 50 000 €.

La seconde est localisée à Grandvillars. Cette structure a fait l'objet d'un financement par le biais de fonds privés. Toutefois, au regard de la qualité du projet de santé, de l'aménagement de la structure, une subvention de 50 392 € lui a été allouée dans le cadre du fonds d'intervention de la qualité des soins de ville.

Le centre de santé Léon Blum de Belfort, "Agir ensemble pour notre santé" est géré par des médecins salariés. Le projet de pôle de santé élaboré fin 2010 prévoit une collaboration étroite en termes de soins de premier recours, de prévention entre les médecins salariés du centre et les professionnels de santé libéraux du quartier ainsi qu'une collaboration avec les services.

Le projet de pôle de santé pluridisciplinaire des Errues est porté par un médecin libéral. Les professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, psychomotricien, podologue) exercent actuellement chacun dans leur cabinet mais sont fédérés autour d'un projet de santé. En partenariat avec la communauté de communes du Tilleul, les professionnels de santé vont ériger prochainement une maison de santé.

Enfin, deux projets de pôle de santé sont en cours d'élaboration entre les professionnels de santé sur Etueffont/Rougement; puis sur Beaucourt, en vue de faire face aux départ à la retraite des 3 médecins implantés sur la commune dans les prochaines années. Il s'agit de favoriser l'implantation d'une maison de santé.

A l'heure actuelle, des discussions sont en cours avec un EHPAD afin de permettre l'implantation de la structure.

4 – FAVORISER L'INTEGRATION DES POPULATIONS IMMIGREES DANS UN CADRE MAITRISE

4-1 L'immigration régulière

Dans le Territoire de Belfort, le nombre d'étrangers en situation régulière s'élève en 2010 à 9 633, ce qui représente 6,8% de la population du département.

L'année 2010 se caractérise par un léger recul du nombre de titres de séjour délivrés (cartes de séjour temporaire, titres CEE, cartes de résident, certificats de résidence algériens). Ce nombre s'élève, en effet, à 1779 contre 1935 en 2009. Néanmoins, cette baisse n'est pas liée à une diminution du flux migratoire dans le département mais s'explique essentiellement par la réforme du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/TS) entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009.

Depuis cette date, en effet, les étrangers se voient délivrer par le consulat un visa de long séjour qui autorise leur présence en France pendant un an, sans qu'ils aient besoin de solliciter un titre de séjour en préfecture. Toutefois, cette procédure ne s'applique ni aux ressortissants algériens, ni aux bénéficiaires du regroupement familial.

C'est ainsi que le nombre de cartes de séjour temporaire délivrées à la suite d'une première demande est passé de 271 en 2009 à 75 en 2010. Il s'établit à 17 au 1^{er} trimestre 2011.

*** Les motifs de délivrance des titres de séjour :**

Le nombre des étudiants étrangers poursuit sa progression dans le Territoire de Belfort, avec en 2010 une très nette augmentation du nombre des VLS/TS validés par l'OFII :

	2008	2009	2010
Nombre de cartes de séjour délivrées dans le cadre d'une première demande	175	139	77
Nombre de VLS/TS validés par l'OFII	/	110	170
Nombre de cartes de séjour délivrées dans le cadre d'un renouvellement	446	452	482
TOTAL	621	701	729

Ces étudiants sont principalement inscrits à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard qui forme des ingénieurs. Grâce aux partenariats qu'elle a développés avec des universités étrangères, notamment celle de Shanghai en Chine, l'UTBM accueille de plus en plus d'étudiants étrangers.

Pour les étudiants étrangers inscrits en Master qui ont déjà suivi une année d'étude en France, la préfecture du Territoire de Belfort a mis en place, en 2010, la carte de séjour « étudiant » pluriannuelle. Elle représente une simplification importante des démarches à accomplir et s'inscrit également dans le souci de réduction des temps d'attente au guichet. 101 cartes de séjour « étudiant » pluriannuelles ont été délivrées en 2010.

Le nombre de salariés étrangers connaît, quant à lui, une augmentation, après la baisse observée en 2009 liée à la conjoncture économique. Toutefois, il n'atteint pas le niveau de l'année 2008 :

	2008	2009	2010
Nombre de cartes de séjour temporaires délivrées en première demande	130	70	58
Nombre de VLS/TS validés par l'OFII	/	1	5
Nombre de cartes de séjour délivrées dans le cadre d'un renouvellement	579	459	497
TOTAL	709	530	560

C'est surtout sur la base du changement de statut d'étudiant à salarié que les étrangers se voient délivrer une première carte de séjour « salarié », plus que par la procédure d'introduction d'un salarié étranger.

Les salariés concernés sont en majorité des personnels hautement qualifiés : ingénieurs, professeurs en recherche, doctorants, cadres, médecins.

Les principaux employeurs de cette main-d'œuvre étrangère sont les grandes entreprises du Territoire de Belfort : ALSTOM et GENERAL ELECTRIC auxquels s'ajoute ALTRAN, un important cabinet d'études qui travaille pour les entreprises du secteur de l'énergie. Figurent également parmi les principaux employeurs de travailleurs étrangers, le Centre hospitalier de Belfort Montbéliard et les universités.

L'immigration familiale poursuit sa diminution dans le département, comme le montre le nombre de titres de séjour temporaire « vie privée et familiale » délivrés en première demande ^(*) :

2008	2009	2010
139	120	114

^(*) Statistiques OFII

* **les nationalités étrangères les plus représentées dans le département sont les suivantes : algérienne (3595^(*)), turque (2159^(*)), marocaine (1236^(*)).**

^(*)adultes et enfants

4-2 Le contentieux des étrangers

L'année 2010 se caractérise par une forte progression du contentieux des étrangers dans le département. C'est ainsi que le nombre des décisions rendues par les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel dans des affaires relevant du contentieux des étrangers est passé de 36 en 2009 à 63 en 2010, **soit une progression de 75%**.

Cependant, alors que le taux de décisions défavorables à l'Etat rendues par les juridictions de l'ordre administratif progresse au niveau national (21,76% en 2010 contre 19,61% en 2009), il recule fortement dans le département qui enregistre un taux de 8,62% en 2010 contre 16,13% en 2009. Ce taux se situe plus de 13 points en dessous du taux national. Il place le Territoire de Belfort au 10^{ème} rang des départements qui enregistrent le taux le plus faible de décisions défavorables. Il témoigne de la qualité des actes et des mémoires produits par l'Etat.

4-3 La politique d'intégration

La politique d'intégration dans le Territoire de Belfort été mise en œuvre dans le cadre de Plans Départementaux d'Accueil (PDA) successifs couvrant les périodes 2004 à 2006 puis 2007 à 2010. En 2010, l'action de l'État en matière d'intégration a été recentrée sur un parcours individuel d'intégration défini sur les cinq premières années de la présence en France de l'étranger, la généralisation du contrat d'accueil et d'intégration et la formation linguistique.

4.3.1. L'accueil des migrants primo-arrivants : le Contrat d'Accueil et d'Intégration

Le CAI est géré par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Il permet aux étrangers de bénéficier gratuitement des prestations suivantes :

- une formation civique d'une journée comportant une présentation des institutions françaises et des valeurs de la République, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes et la laïcité ;
- une formation linguistique qui a pour objectif l'obtention du diplôme initial de langue française ;
- une session d'information sur la vie en France ;
- un bilan de compétences professionnelles ;
- un accompagnement social si la situation du signataire le justifie.

Le CAI est conclu pour une durée de douze mois et peut être prolongé dans la limite d'une année, notamment pour permettre à l'étranger d'achever son apprentissage du français.

En 2010, 189 étrangers domiciliés dans le Territoire de Belfort ont signé un CAI, soit une progression de 5% par rapport à 2009 :

Cai signés	Sexe		Nationalité			Procédure			Ville principale d'arrivée					
	H	F												
189	64	125	Algérienne	65	64 % des signa- taires	Conjoints Français	99	52%	Belfort	124	66% des signa- taires			
	34 %	66 %	Marocaine	26								Réfugié	18	10%
	Age moyen		Turque	18								RF	46	24%
	Homme	Femme	Kosovar	12								Autres VPF	19	10%
	30	31	28 nationalités au total			Salarié	2	1%						
						Autres	5	3%						

(données arrêtées au 07/12/2010) Source : OFII

4.3.2. Le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI)

La politique d'intégration se fonde sur la volonté de favoriser l'accès des personnes étrangères aux dispositifs de droit commun et notamment à un logement décent, à un travail et à la maîtrise de la langue française. La circulaire du 7 janvier 2009 relative à la mise en place d'une nouvelle politique d'intégration des étrangers en situation régulière et la circulaire du 28 janvier 2010 relative à la relance des PRIPI prévoient d'associer tous les acteurs locaux à partir d'une analyse territorialisée des situations et des besoins.

Le PRIPI permet de décliner à l'échelon local la politique d'intégration, en fonction des caractéristiques des communautés étrangères et de leur environnement. Il vise à développer les facteurs d'intégration tels que :

- La connaissance de la langue française, la communication orale mais également la lecture.
- L'accompagnement des enfants dans leur scolarité.
- L'accès à l'emploi ou la création d'activité.
- L'accès au logement.
- La connaissance et le respect des règles de vie partagées.
- La protection contre la discrimination liée à son origine.

Depuis 2010, la DDSCPP poursuit la mise en œuvre d'actions d'intégration des personnes immigrées installées dans le département, dans le cadre des orientations du PRIPI couvrant la période 2010 à 2012.

Ainsi, en 2010, deux opérateurs ont développé des actions dans le cadre de l'appel à projets régional :

- le collectif Inser'toit a conduit une action d'accès à la santé des migrants résidant en foyer (subvention de 12 000€),
- l'association Bleu Nuit a conduit des actions d'accès à l'emploi des réfugiés (subvention de 30 000€)

Par ailleurs, dans le Territoire de Belfort, une vigilance particulière est apportée à la prise en compte des publics suivants : les femmes immigrées, les familles notamment dans leurs relations à l'institution scolaire, les migrants vieillissants au regard des risques d'isolement.

En outre, un poste d'agent de développement local à l'intégration est financé par l'Etat (BOP 104 : 23 750€ et 12 000€ dans le cadre du CUCS en 2010) et la Ville de Belfort. C'est le seul poste financé par l'Etat en Franche-Comté. Il est porté par l'Association Bleu Nuit.

L'agent de développement local à l'intégration intervient principalement sur les deux quartiers ZUS de la ville de Belfort, Les Glacis et Les Résidences, autour de trois thématiques : la réussite éducative, la santé, l'intégration et la citoyenneté.

4.3.3 L'acquisition de la nationalité française

S'agissant des **naturalisations par décret**, l'année 2010 a été marquée par l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet de la réforme majeure que constitue la déconcentration au niveau préfectoral des décisions défavorables et des propositions de naturalisation. 52 dossiers de naturalisation ont d'ores et déjà été instruits selon la nouvelle procédure entre le 1er juillet 2010 et le 31 mars 2011. Globalement, en 2010, le nombre de dossiers de demande de naturalisation par décret instruits par la Préfecture a été en forte baisse par rapport à l'année précédente, soit 195 contre 385.

2007	2008	2009	2010	2011 (Trimestre 1)
197	308	385	195	45

225 personnes ont été naturalisées par décret, en 2010, dans le département. Les nationalités d'origine, les plus représentées, sont l'Algérie, le Maroc et la Turquie.

Les étrangers conjoints de français peuvent, quant à eux, obtenir la nationalité française **par déclaration**. 2010 a été l'année de la mise en œuvre de la réforme que constitue le transfert des naturalisations par mariage du tribunal d'instance vers la préfecture, auprès de laquelle 46 déclarations de naturalisation auront ainsi été souscrites.

5 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

5.1. La Vallée de l'Énergie

A l'issue des Etats Généraux de l'Industrie dont la phase régionale s'est conclue fin janvier 2010, le préfet de région a retenu l'inscription de la « filière énergie » du Nord Franche-Comté comme nouvelle filière économique prioritaire.

Cette reconnaissance de la filière énergie, dont la démarche était portée par les partenaires économiques locaux, est vivement soutenue par le préfet du Territoire de Belfort. Elle compte dans le département du Territoire de Belfort environ 100 entreprises dont les deux donneurs d'ordres d'importance internationale (ALSTOM et Général Electric) représentant 7700 emplois directs et 1300 emplois induits (soit environ 16% de l'emploi salarié). L'affirmation de cette filière, aux côtés des cinq filières industrielles déjà mentionnées dans le Contrat de Projet Etat-Région (CPER) et le programme opérationnel FEDER (micro-techniques, automobile, plasturgie, agro-alimentaire, bois) intéresse également l'ensemble du Nord Franche-Comté.

Les partenaires de cette filière (industriels, collectivités publiques, chambre de commerce et d'industrie) ont mis en place une démarche « POLE ENERGIE », qui se traduit par le portage financier d'un programme d'actions collectives portés par la CCI, d'un coût total de 898 586 € financés par l'Etat à hauteur de 225 000 € (soit 25%) et par des fonds européens (343 952 € soit 38%).

Néanmoins, le développement de cette filière est pour le moment perturbé par la situation économique du marché mondial de l'énergie qui, en pleine croissance avant la crise, est en perte de vitesse et doit faire front à une baisse significative de commandes.

S'agissant plus particulièrement des deux principaux donneurs d'ordre, il est essentiel de permettre à ces deux entreprises de réaliser dans de bonnes conditions des transports exceptionnels compte tenu des dimensions des pièces qu'elles produisent. Aussi, l'État assume la maîtrise d'ouvrage, avec un cofinancement des deux entreprises concernées, des Conseils Généraux du Territoire de Belfort, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et des Ports de Strasbourg et de Mulhouse-Rhin, d'une étude ayant les objectifs suivants :

- permettre de mettre fin au caractère dérogatoire d'autorisations délivrées, sous certaines conditions, pour certains convois,
- permettre de fiabiliser l'acheminement de colis prévus à court terme, notamment par la recherche d'itinéraires alternatifs,
- permettre d'envisager l'acheminement de colis sensiblement plus lourds, à moyen terme.

La phase 1 de l'étude portant sur le diagnostic des infrastructures en place et des contraintes afférentes s'est terminée en octobre 2010. La phase 2 relative à l'étude multimodale des différents scénarios envisageables a débuté dans la continuité et s'est achevée en février 2011.

A plus long terme (10 à 15 ans), 50 colis de plus de 300 tonnes sont prévus par an, en fonction de la croissance du marché de l'énergie, dont des colis de 500 tonnes. Ces colis ne pouvant pas emprunter les voies ferrées à cause de leur diamètre, seule la route semble être envisageable, puis la voie maritime, via le Rhin.

L'étude de phase 4, dont le rendu est prévue fin août/ début septembre 2011, identifiera les aménagements nécessaires pour le transport des colis de plus de 375 tonnes par la route jusqu'au Rhin.

5.2. Le soutien à l'aménagement du Ballon d'Alsace

Les aménagements en cours au Ballon d'Alsace, situé sur 3 régions (Franche-Comté, Lorraine et Alsace) constituent un enjeu majeur au plan économique, social, environnemental, paysager et culturel.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs fixés par la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2007-2013, qui promeut notamment le développement du tourisme de séjour et l'étalement de la fréquentation tout au long de l'année.

A ce jour, l'Etat a déjà participé au financement de ce grand projet à hauteur de 1,8 M d'euros (FNADT - Convention interrégionale du Massif des Vosges + section générale + FEDER 2007-2013 – Programme Opérationnel FEDER Lorraine – Axe Convention Interrégionale du Massif des Vosges).

Par ailleurs, dans le cadre de la réflexion sur l'avenir de ce grand site national, une mission d'étude avait été engagée fin 2009 en lien avec les régions voisines, afin de proposer une démarche permettant de définir les mesures et orientations de l'aménagement à moyen terme du Ballon d'Alsace sur la base de recherches et d'analyse d'expériences exemplaires. Elle s'inscrit dans une perspective à moyen terme répondant aux principes du développement durable, intégrant la protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager et des activités agricoles traditionnelles.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a été associé dès le lancement de la réflexion. Une restitution de la partie diagnostic de l'étude a été organisée en décembre 2010, auprès des acteurs locaux.

5.3 La valorisation de l'espace Médian

5.3.1 La réouverture de la ligne Belfort Delle

La réouverture de la ligne Belfort-Delle au trafic voyageur vise à offrir les services suivants :

- ◆ diffusion du TGV Rhin-Rhône dans le nord Franche-Comté et le Canton du Jura en Suisse,
- ◆ relations transfrontalières, de Belfort à Bienne en passant par Delle et Délémont puis jusque Berne et Neuchâtel, notamment par correspondance,
- ◆ desserte périurbaine au sein de l'agglomération de Belfort-Montbéliard.

Au total, ce seront 55 trains par jour qui emprunteront la ligne à sa réouverture.

Pour atteindre ces objectifs de desserte, il est nécessaire de reprendre complètement la plateforme ferroviaire, d'électrifier la ligne, de créer les haltes ferroviaires ainsi que la liaison entre le TER et le TGV en gare de Belfort-Montbéliard TGV et de sécuriser les passages à niveaux.

Lors de la séance du 1er octobre 2010 co-présidée par Mme la Présidente de la région de Franche-Comté et M. le Préfet de Région, le comité de pilotage a décidé :

- de lancer les travaux anticipés en gare de Belfort-Montbéliard TGV nécessaires pour éviter les surcoûts si ces travaux étaient réalisés après mise en service du TGV Rhin-Rhône,
- de valider le programme de l'opération proposé par le comité technique et qui, en respectant les objectifs du projet, permet une économie de 13,1 M€ notamment du fait de l'optimisation du traitement des passages à niveau ; le coût du projet s'établit ainsi à 105,1M€ aux conditions économiques de fin 2009,
- d'approuver l'aménagement de la liaison entre les TER et les TGV en gare de Belfort-Montbéliard. Un escalier et un ascenseur relieront directement le quai central TER au quai central TGV,
- la poursuite de la recherche d'un financement global de l'opération sur la base des clés approuvées dans le Contrat de Projets État Région, avec l'objectif d'une mise en service fin 2014, en examinant en particulier ce sujet dans le cadre de la révision à venir du CPER.

En 2011, des investigations complémentaires vont être réalisées pour intégrer au projet les éléments du guide national de sécurisation des Passages à Niveau. Les études en cours devraient permettre de lancer la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

5.3.2 La LGV

La Branche Est de la LGV Rhin-Rhône reliera Mulhouse à Dijon, via Belfort-Montbéliard et Besançon sur une longueur totale de 190 km (140 km pour la première phase de réalisation de Villers-les-Plots à l'est à Petite Croix au sud est de Belfort). Cette ligne permettra à terme de relier le nord de l'Europe et l'Est de la France à la région parisienne, à la région Rhône-Alpes et au sud de la France et de l'Europe en liaisons à grande vitesse. Quatre liaisons directes seront également assurées vers le sud depuis la Franche-Comté, trois vers Marseille et une vers Montpellier.

La mise en service commerciale de cette première portion de ligne est prévue le 11 décembre 2011.

La deuxième phase de réalisation de la branche est composée de deux portions de ligne à réaliser à l'est et à l'ouest de la première phase. Les acquisitions foncières seront finalisées en 2012.

La construction de cette branche représente un coût prévisionnel de **2,312 milliards d'euros**. Elle est financée par l'Etat (751 M€), l'Europe (200 M€), la Suisse (66 M€), les régions Bourgogne (Région/départements/communautés d'agglomération à hauteur de 131 M€), Franche-Comté (Région/départements/communautés d'agglomération à hauteur de 316 M€), Alsace (Région/départements/communautés d'agglomération à hauteur de 206 M€) et Réseau Ferré de France, soit 20 cofinanceurs au total.

La première portion de ligne constitue le point de départ d'un nouveau projet dynamique de développement pour l'Aire Urbaine et le Nord-Est Franche-Comté : la Gare TGV Belfort-Montbéliard, d'une part, où seront attendus une trentaine de trains par jour et plus d'un million de voyageurs par an et, d'autre part, la création de deux zones d'activités (ZAC TGV et ZAC des Plutons) à proximité de la gare afin de développer le tertiaire supérieur et le service aux entreprises.

5.3.3 L'Hôpital Médian

La fusion administrative en 2000 des deux hôpitaux de l'Aire urbaine de Belfort et Montbéliard se traduit aujourd'hui par la construction d'un 3^e site, baptisé « hôpital médian ». Le choix de la commune de Trévenans a été déterminé par une étude portant sur l'accessibilité et les temps de déplacement des habitants de l'Aire urbaine. L'hôpital se trouve ainsi à égal temps de parcours de Belfort et Montbéliard.

Il accueillera les disciplines médicales qui nécessitent un équipement à la pointe de la technologie et disposera d'un plateau technique complet regroupant bloc opératoire, bloc obstétrical, radiologie, hémodialyse, laboratoires, stérilisation, imagerie médicale et médecine nucléaire.

L'hôpital médian facilitera le recrutement de nouveaux médecins et chirurgiens dont la pénurie se fera sentir de plus en plus cruellement dans les années à venir. Il sera également le terreau du développement de nouvelles spécialités et pourra attirer des universitaires.

Ce projet a fait l'objet d'un permis d'aménager en juillet 2010 avec pour corollaire l'engagement des premiers travaux préparatoires à l'automne 2010.

Après l'obtention du permis de construire dont l'instruction est en cours, les travaux de construction du bâtiment principal devraient donc pouvoir débuter ensuite.

5.3.4 L'aménagement de l'échangeur entre l'A 36 et la RN 1019

L'aménagement de l'échangeur entre l'A36 et la RN1019 est un projet mené sous maîtrise d'ouvrage État.

Une étude comparative de différentes solutions d'aménagement envisageables a été menée en 2009-2010, pour définir une 1^{ère} phase d'aménagement qui réponde à moyen terme aux problématiques de desserte et de circulation routières (sécurité, fluidité) dans ce secteur en fort développement, et qui soit compatible avec l'aménagement projeté dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RN1019.

La solution d'aménagement en 1^{ère} phase a été retenue en mai 2010, à l'issue d'une réunion du comité de suivi des co-financeurs. Cette solution a été présentée aux partenaires locaux en juillet 2010. L'aménagement sera mis en œuvre dans le cadre du Programme de Modernisation des Itinéraires du réseau routier national (PDMI) 2009-2014, pour un montant de 27,5 millions d'euros financé par l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional et APRR.

Les études d'avant-projet engagées en 2010 vont se poursuivre en 2011. Les études de projet, les acquisitions foncières et l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux devraient être menées en 2012 pour permettre le lancement des travaux.

5-4 Les Pôles d'excellence rurale

La politique des pôles d'excellence rurale (PER) a permis depuis 2005 de faire émerger 379 projets d'investissement sur les territoires ruraux. Innovants, créateurs d'emploi, fédérateurs et s'inscrivant dans une logique de développement rural, les PER sont des outils adaptés d'aménagement du territoire, encourageant les initiatives et la structuration de l'activité publique et privée dans de nombreux départements.

📍 Labellisation du pôle de la Bourbeuse

Le pôle d'excellence touristique et culturelle dans le bassin de la Bourbeuse porté par la communauté de communes du bassin de la Bourbeuse a été labellisé au mois de juillet 2010.

Le projet comprend quatre opérations : la réhabilitation de la synagogue de Foussemagne pour en faire un musée retraçant la vie de la population juive de la commune, la mise en œuvre d'une péniche restaurant spectacle sur la halte fluviale de Montreux, l'aménagement de la halte fluviale de Montreux, la construction de liaisons douces reliant ces sites et permettant de renforcer l'identité de ce territoire à travers une offre de parcours touristique et culturel.

Ce projet, d'un coût total d'environ **2 M d'euros**, bénéficiera de subventions d'Etat à hauteur maximale de 33% de la dépense subventionnable.

☞ **Projet de la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST)**

Le projet de la CCST porte sur la valorisation du site des Forges à Grandvillars, patrimoine ancien lié au riche passé industriel du bourg, et à son utilisation pour redynamiser le site en l'intégrant dans la vie de la commune, au coeur d'un nouvel espace le long de la ligne TER Belfort – Delle -Bienne et à mi chemin entre la future gare TGV et la frontière suisse située à 8 km.

La restructuration industrielle va permettre aux deux entreprises présentes sur le site de maintenir et développer leurs activités industrielles et tertiaires tout en valorisant un site historique. La création de 300 emplois est envisagée à moyens termes (R&D, services à la personne...).

La valorisation des espaces naturels et le développement de modes de transports alternatifs contribuent à la volonté forte de la CCST de prendre en compte la politique environnementale.

L'opération portée à l'éligibilité PER se chiffre à hauteur de **3,3 M € HT** et **1,5M €** sont sollicités au titre du financement national FNADT PER. Le projet global de redynamisation du site des Forges correspond à un investissement total de **24,8 M €**.

6 – MODERNISER LE SERVICE RENDU AU PUBLIC

6.1. La réforme de l'Etat territorial

6.1.1 La réforme institutionnelle

La réforme de l'Etat territorial a conduit à la création au 1er janvier 2010 de :

- ☞ **la Direction Départementale des Territoires (DDT)**, issue de la DDEA ;
 - ☞ **la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)**, constituée par regroupement des directions des services vétérinaires, de la jeunesse et des sports, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et d'une partie de la direction des affaires sanitaires et sociales ;
 - ☞ **la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)**,
- Par ailleurs, la DDTEFP, les subdivisions Nord Franche-Comté de la DRIRE et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine sont devenus respectivement :

- **l'Unité Territoriale de la DIRECCTE**, qui reprend les missions précédemment assurées par l'ancienne DDTEFP, intègre la mission de développement industriel auparavant dévolue à la DRIRE. Par ailleurs, elle assume désormais l'ensemble des missions d'inspection du travail.

- **l'Unité Territoriale Nord Franche-Comté de la DREAL**, compétente dans le domaine de la prévention des risques technologiques et l'inspection des installations classées, la police des mines et des carrières, ainsi que le contrôle technique des véhicules.

- **l'Unité territoriale de la DRAC**.

En outre, **la Délégation territoriale de l'ARS**, constituée d'une partie des agents des affaires sanitaires et sociales et de l'assurance maladie, s'est mise en place à compter du 1er avril 2010 et exerce les missions médico-sociales préalablement dévolues à la DDASS.

Parallèlement à la réforme de l'administration territoriale, une réflexion s'engage afin de définir une vision globale et partagée des politiques publiques à l'échelle de l'Aire Urbaine.

La prise en compte de l'Aire urbaine comme échelon pertinent d'intervention se développe : titre d'exemples, on peut citer outre la création en 2010 des Unités Territoriales de la DREAL et de la DRAC, l'intervention supra-départementale de la DDCSPP 90, par le biais de la convention de mutualisation des contrôles des Grandes et Moyennes Surfaces alimentaires, signée le 7 juillet 2010 entre le préfet de région et les préfets des départements, dont le champ d'intervention s'étend à l'Aire Urbaine ; ainsi que les missions de contrôle en matière d'hygiène alimentaire assurées sur le Pays de Montbéliard.

6.1.2. La réorganisation immobilière des Directions Départementales Interministérielles et des Unités Territoriales

La réforme de l'Etat territorial a été accompagnée d'une réorganisation de l'implantation des services de l'Etat. A partir d'un diagnostic immobilier réalisé par France Domaine en 2008, un schéma a été élaboré en 2009 avec pour objectif de réimplanter les services de l'Etat à proximité de la Préfecture en tenant compte des impératifs de cohérence fonctionnelle, d'harmonisation des surfaces utiles nettes, d'optimisation des coûts et d'un meilleur service rendu aux usagers.

L'ONF en tant que locataire d'un bâtiment de l'Etat a également été associé à la démarche.

L'implantation des services est organisée autour des 4 bâtiments suivants :

- Place de la Révolution Française / avenue Sarraill ;
- Place de la Révolution Française / avenue Foch ;
- Rue Heim ;
- Maison des Arts, rue Mazarin.

Elle aboutit :

- au regroupement dans un même bâtiment des agents de la DDT et au rapprochement fonctionnel du STAP ;
- à la localisation de la DDCSPP en un lieu unique regroupant l'ensemble de ses composantes, sans changement d'immeuble pour l'ONF ;
- au regroupement de l'UT DREAL et de l'UT DDARS dans un même immeuble (emménagement réalisé en avril 2011) ;
- au regroupement des services de l'UT DIRECCTE sans déménagement de l'actuelle DDTEFP.

Ainsi, en 2010, la préfecture assurant la maîtrise d'ouvrage sur cette opération avec l'appui de la DDT en tant que conducteur d'opération, a notamment réalisé le recrutement de deux architectes pour les opérations de réhabilitation DDT/STAP, avenue Sarraill et UT DREAL/DDARS, rue Heim , qui sont aujourd'hui intégralement réalisées. En 2011, les travaux de restructuration du bâtiment de la DDCSPP avenue Foch devraient être terminés au cours du second semestre.

✓ Financement des opérations :

En août 2009, une première évaluation du coût des travaux et des déménagements avait été estimée à 864 000 €. En avril 2010, l'estimation du coût des travaux a été réévaluée à 1 102 807 € au vu du programme technique détaillé et d'audits accessibilité et incendie. En novembre 2010, l'Institut National d'Examen des projets Immobiliers a validé le Projet d'Initiative Local actualisé du Territoire de Belfort, à savoir : en recettes : 819 485 € en recettes et 1 181 561 € en dépenses.

6.1.3 La finalisation de la réforme structurelle des services de la Direction Départementale des Finances Publiques

Dans le prolongement du processus de fusion engagé en 2008 avec la création de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), issue de la fusion de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, la première étape de la fusion au plan local est intervenue le 28 janvier 2010 avec la création juridique de la Direction Départementale des Finances Publiques (**DDFiP**) du Territoire de Belfort.

L'architecture de la Direction s'articule désormais autour de deux pôles dédiés à la gestion fiscale et la gestion publique, auxquels est adjoint un pôle en charge des missions transverses (gestion des ressources et des moyens, pilotage de la performance). Quatre missions stratégiques dédiées à l'audit, à la maîtrise des risques, à la communication et la politique immobilière de l'Etat sont par ailleurs rattachées au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Par ailleurs, la mise en place du guichet fiscal unifié pour les particuliers a été parachevée le 1^{er} juillet 2010 à l'issue de la fusion des deux Centres des Impôts et de la Trésorerie impôts de Belfort et corrélativement la création des Services des Impôts des Particuliers (SIP) de Belfort Nord et de Belfort Sud, compétents pour traiter toutes les demandes des contribuables particuliers sur le calcul et le recouvrement de leurs impôts.

6.2 La simplification de la délivrance des titres

6.2.1 Les cartes nationales d'identité et les passeports

La qualité du service rendu aux usagers constitue un souci constant. A cet égard, plusieurs améliorations sont à souligner au cours de l'année 2010 :

* Un décret du 18 mai 2010 a simplifié de manière significative les démarches administratives à accomplir pour l'obtention de la carte nationale d'identité et du passeport.

Ainsi la production d'un acte d'état civil n'est plus nécessaire lorsque le demandeur est en mesure de présenter une carte nationale d'identité sécurisée ou un passeport biométrique ou électronique qui n'est pas périmé depuis plus de deux ans.

* Les délais de traitement des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports par la Préfecture du Territoire de Belfort ont été nettement réduits :

	2009	2010
Cartes nationales d'identité	4,28 jours	2,4 jours
Passeports biométriques	4 jours	2,2 jours

* Une mairie supplémentaire a été équipée d'une station de recueil des demandes de passeports biométriques. Il s'agit de la mairie de Valdoie qui est venue s'ajouter aux dix mairies déjà équipées dans le département (Bavilliers, Beaucourt, Belfort, Danjoutin, Delle, Fontaine, Giromagny, Grandvillars, Offemont, Rougemont-le-Château).

A l'échéance de juin 2011, un nouveau titre de séjour biométrique devrait être mis en place. Il comprendra un support de stockage contenant une photographie d'identité du titulaire. A plus longue échéance, l'actuelle carte nationale d'identité devrait également être remplacée par une carte biométrique.

6.2.2 Application S.I.V (système d'immatriculation des véhicules)

L'année 2010 a vu se poursuivre le déploiement du S.I.V avec la mise en application de plusieurs versions informatiques. En fin d'année, a été observée une augmentation des demandes d'immatriculation due, d'une part, à l'obligation d'immatriculer avant le 31 décembre 2010, tous les cyclos en circulation et d'autre part, la fermeture le 17 décembre 2010 du service des cartes grises à la sous-préfecture de Lure.

En effet, les usagers pouvant immatriculer leurs véhicules dans le département de leur choix sans référence au lieu de résidence, de nombreux usagers haut-saônois effectuent désormais leurs opérations d'immatriculation à la préfecture de Belfort (le nombre d'immatriculation d'usagers résidant dans le département de la Haute-Saône est passée de 4 % en 2010 à 13 % en janvier 2011).

6.3 La qualité de service

La préfecture du Territoire de Belfort est certifiée Qualipref depuis décembre 2007. Elle se doit de respecter deux modules obligatoires portant sur l'accueil général et des engagements communs (comme une réponse systématique aux suggestions et réclamations) et un module optionnel : la communication de crise.

Différentes actions ont été menées afin d'obtenir le renouvellement de la certification en décembre 2010 (qui s'est finalement déroulée le 5 janvier 2011) dont les plus marquantes ont été les suivantes :

✎ **La réunion du Comité Qualité préfecture**, en novembre 2010, avec les partenaires externes de la préfecture (presse, association des maires, associations de consommateurs). Ce Comité a permis de présenter les résultats et le bilan de l'enquête de satisfaction 2010, la tenue des indicateurs Qualipref et les missions du SIDPC.

※**L'installation d'un écran LCD dans le hall d'accueil de la préfecture**, dans le courant de l'été 2010, permettant d'afficher toutes les données concernant la démarche qualité de la préfecture mais également des informations issues des services de la préfecture.

※**L'enquête de satisfaction 2010**, réalisée du 19 avril au 7 mai 2010, le public interrogé (467 personnes contre 334 en 2009) étant représentatif de la population fréquentant la préfecture. Elle a permis les constats suivants :

- 87,2% de particuliers sur l'ensemble du public fréquentant la préfecture
- 60,5% viennent pour une carte grise
- 95,4% jugent l'accueil et l'information par téléphone comme satisfaisant ou très satisfaisant (92,5% en 2009)
- 96,7% jugent l'accueil et le service à la préfecture comme satisfaisant ou très satisfaisant (même résultat qu'en 2009)

Enfin, mise en place dans une cinquantaine de préfectures depuis 2010, **la méthode Lean** devrait être déployée à Belfort dans le courant du premier trimestre 2011. Elle permet une optimisation opérationnelle basée sur une approche participative des agents en charge des processus, aux fins d'améliorer le fonctionnement quotidien des services et d'offrir un service de qualité aux usagers avec des moyens contraints. Elle portera, dans un premier temps, sur les titres de séjour.

7 - UN PARTENARIAT DYNAMIQUE AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

7.1 - Le soutien de l'Etat à la réalisation de projets

Outre des rencontres régulières avec les élus, le Préfet du Territoire de Belfort s'est déplacé à plusieurs reprises au cours de l'année 2010 à la rencontre des élus du département, notamment en relation avec les intercommunalités :

- le 25 août à la Communauté de communes du Tilleul,
- le 26 août à la Communauté de communes du Sud Territoire : plusieurs séances de travail, en présence du Préfet, du Secrétaire Général de la Préfecture, de la DATAR, mais également du conseil général et conseil régional, se sont tenues à Grandvillars sur le site des Forges en vue de la labellisation du Projet d'Excellence Rurale, porté par la communauté de communes,
- le 11 octobre à la Communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse et à la Communauté de communes du Pays Sous-Vosgien, notamment pour permettre de boucler le plan de financement du Pôle d'Excellence Rurale validé par le gouvernement en juillet 2010,
- le 16 décembre à la Communauté de communes de la Haute-Savoireuse.

7.2 Le projet de Schéma de Coopération Intercommunale

Dans la perspective de la mise en œuvre de la loi de réforme des collectivités territoriales, un travail préparatoire a été conduit fin 2010 qui a principalement porté sur des analyses financières, sur la situation des syndicats intercommunaux et sur l'établissement d'une cartographie des structures intercommunales. Par ailleurs, ce travail a été couplé de contacts avec des élus, en vue de l'élaboration du projet schéma de coopération intercommunale.

7.3 La réforme de la taxe professionnelle et l'évolution des concours financiers de l'état aux collectivités locales

La réforme de la taxe professionnelle a pour objectif de lutter contre une source de déséquilibre et de handicap des entreprises dans la compétition internationale.

Elle tend donc à :

- alléger la charge fiscale pesant sur les entreprises
- lutter contre les délocalisations
- dynamiser les investissements des entreprises
- simplifier les démarches des usagers
- pérenniser les ressources des collectivités

Pour compenser la suppression de cette taxe, la taxe professionnelle et sa cotisation minimale est remplacée par :

- la cotisation foncière des entreprises
- la Cotisation sur la Valeur ajoutée
- les Impositions Forfaitaires des Entreprises de réseaux

Les entreprises ont payé ce nouvel impôt dès 2010. Les collectivités locales ont quant à elles voté un taux relais pour l'exercice 2010 (taux de transition) et ont reçu des allocations compensatrices. L'article 108 de la loi de finances pour 2011 prévoit d'introduire dans le calcul de chacun des abattements communaux et intercommunaux de taxe d'habitation un mécanisme qui neutralisera les effets sur les contribuables du transfert du bloc communal de la part départementale de taxe d'habitation.

En 2011, la réforme entre pleinement en vigueur pour les collectivités locales.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

Dans un contexte de redressement des finances publiques, le gouvernement a décidé une stabilisation des concours financiers de l'Etat au profit des collectivités territoriales.

Cependant, à l'intérieur de l'enveloppe, les masses peuvent être redéployées en faveur de la péréquation à destination des collectivités les plus fragiles. Les montants de la dotation de solidarité urbaine (DSU), de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation nationale de péréquation (DNP) augmentent globalement de + 6,2% cette année au niveau national et, à masse globale constante, cette augmentation est en partie « financée » par un écrêtement du complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes. Cet écrêtement est différencié en fonction du potentiel fiscal des communes.

Le développement de la péréquation horizontale, qui agit directement entre les ressources des collectivités territoriales :

- dès cette année **le Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux des départements** va permettre de redistribuer 440 M€ de ressources en faveur des départements dont le potentiel financier est inférieur à la moyenne. Cette somme est prélevée sur les DMTO des départements où ceux-ci sont très élevés, ou dans les départements dans lesquels ils ont le plus augmenté en 2010 par rapport à 2009. Chacune de ces 2 ponctions est plafonnée à 5% du total des DMTO. Ainsi, aucun département ne constate une hausse inférieure à 15% par rapport à l'an passé.
- Dès l'an prochain, un fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales sera mis en place, sur la totalité des recettes fiscales du bloc communal ;
- Enfin, en 2013, pour les départements et pour les régions, la croissance de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises fera également l'objet d'un mécanisme de redistribution.

Territoire de Belfort
Évolution 2008 - 2011

	DGF	FCTVA (1)	Total des produits fiscaux (Données prévisionnelles) :Taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti et taxe professionnelle
2008	77 834 921,00	12 153 623,00	120 357 831,00 €
2009	77 910 599,00	18 475 235,39 dont 5 280 282,64 au titre du plan de relance	128 853 892,00 €
2010	78 535 596,00	12 732 807,02 dont 5 676 229,41 au titre du plan de relance	134 298 413,00 €
2011	79 855 094,00	3 396 466,28 dont 190 703,31 au titre du plan de relance	140 696 417,00 €

(1) **FCTVA :**

- Le dispositif FCTVA a été particulièrement dynamique en raison de la mise en place du plan de relance en 2009. (55 collectivités ont signé une convention avec l'État en 2009 et 14 en 2010).

- En 2011, seules quelques collectivités ont demandé le remboursement au titre du FCTVA

